



LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté d'agglomération

Plan Climat Air Énergie Territorial

Plan d'actions

Octobre 2023

SOMMAIRE DU PLAN D' ACTIONS

Axe 1 Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés	Objectif 1: Décarboner la mobilité	Action 1	Optimiser l'offre de transports en commun au plus proche des besoins de la population et des travailleurs	
		Action 2	Déployer des mobilités douces et durables	
		Action 3	Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés	
		Action 4	Créer un dispositif de lutte contre la précarité liée à la mobilité	
	Objectif 2: Accompagner la rénovation énergétique des logements	Action 5	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat	
		Action 6	Pérenniser le conseil et le soutien financier à l'attention des habitants pour la rénovation thermique	
	Objectif 3: Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial	Action 7	Outils les acteurs de la restauration collective	
		Action 8	Soutenir la production locale et accompagner sa transition (agriculture & économie bleue)	
		Action 9	Sensibiliser le grand public et permettre à tous d'accéder à une alimentation locale et de qualité	
	Objectif 4: Accompagner les acteurs économiques et associatifs et les citoyens vers plus de sobriété	Action 10	Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives	
		Action 11	Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone	
		Action 12	Développer des cycles de sensibilisation et de formation pour les élus, agents, structures relais et habitants afin de susciter la mobilisation individuelle et collective en faveur du climat	
		Action 13	Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants	
		Action 14	Outils les professionnels du tourisme pour leur permettre de sensibiliser les touristes vis-à-vis des écogestes	
		Action 15	Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques du patrimoine de l'agglomération et de ses communes	
		Action 16	Décarboner la mobilité des agents	
		Action 17	Décarboner les pratiques professionnelles des agents	
Axe 2 Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables	Objectif 6: Développer l'écoconstruction	Action 19	Etudier l'opportunité du développement d'une filière de biomatériaux	
		Action 20	Mobiliser les artisans du bâtiment sur l'écoconstruction et sensibiliser le grand public	
	Objectif 7: Préserver la ressource en eau	Action 21	Gérer le cycle de l'eau en tenant compte de sa vulnérabilité vis-à-vis du dérèglement climatique	
		Action 21	Promouvoir les économies d'eau auprès des acteurs économiques et du grand public	
	Objectif 8: Développer les énergies renouvelables sur le territoire	Action 22	Élaborer un schéma de planification territoriale de production des énergies renouvelables	
		Action 23	Développer l'agrivoltaïsme, le méthanisation, la valorisation énergétique du bois bocage, myscanthus, etc. en veillant à l'équilibre avec les fonctions de production alimentaire	
		Action 24	Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération	
		Action 25	Renforcer les systèmes d'alerte à destination de la population	
Axe 3 Aménager pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique et protéger les habitants	Objectif 9: Protéger la population face au risque climatique	Action 26	Prendre les mesures de protection nécessaires face aux événements météorologiques extrêmes	
		Action 27	Élaborer une stratégie pour augmenter la séquestration du carbone	
	Objectif 10: Séquestrer le carbone et créer des îlots de fraîcheur	Action 28	Revégétaliser les zones urbaines minéralisées et renaturer les espaces qui s'y prêtent	
		Action 29	Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique	
	Objectif 11: Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation des exploitations au changement climatique	Action 30	Restaurer et entretenir le maillage bocager	
		Objectif 12: Accompagner les acteurs de l'économie bleue dans l'adaptation au changement climatique	Action 31	Identifier les besoins d'accompagnement des acteurs du secteur pêche/conchyliculture
			Action 32	Coconstruire avec les acteurs concernés un plan d'actions pour l'économie bleue

Axe 1

Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés

Objectif 1: Décarboner la mobilité	Action 1	Optimiser l'offre de transports en commun au plus proche des besoins de la population et des travailleurs
	Action 2	Déployer des mobilités douces et durables
	Action 3	Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés
	Action 4	Créer un dispositif de lutte contre la précarité liée à la mobilité
Objectif 2: Accompagner la rénovation énergétique des logements	Action 5	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
	Action 6	Pérenniser le conseil et le soutien financier à l'attention des habitants pour la rénovation thermique
Objectif 3: Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial	Action 7	Outiller les acteurs de la restauration collective
	Action 8	Soutenir la production locale et accompagner sa transition (agriculture & économie bleue)
	Action 9	Sensibiliser le grand public et permettre à tous d'accéder à une alimentation locale et de qualité
Objectif 4: Accompagner les acteurs économiques et associatifs et les citoyens vers plus de sobriété	Action 10	Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives
	Action 11	Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone
	Action 12	Développer des cycles de sensibilisation et de formation pour les élus, agents, structures relais et habitants afin de susciter la mobilisation individuelle et collective en faveur du climat
	Action 13	Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants
	Action 14	Outiller les professionnels du tourisme pour leur permettre de sensibiliser les touristes vis-à-vis des écogestes
Objectif 5: Décarboner l'activité de la collectivité	Action 15	Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques du patrimoine de l'agglomération et de ses communes
	Action 16	Décarboner la mobilité des agents
	Action 17	Décarboner les pratiques professionnelles des agents

1 ENJEU
1 OBJECTIF

ADOPTER ET PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS

DÉCARBONER LA MOBILITÉ

Enjeux
et
contexte



La part du **secteur routier** dans la **consommation énergétique** totale du territoire est évaluée à **40% en 2018** et le type d'énergie consommé est principalement du **pétrole**.

Cette action vise à **développer** et conforter la part modale des **transports en commun** sur le territoire , à développer une **mobilité moins émettrice** et à **accompagner les changements de motorisation** des véhicules.

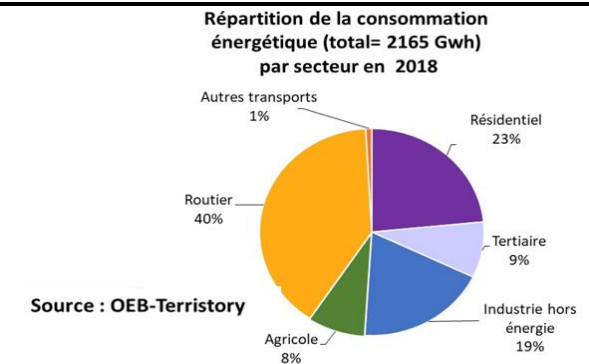


Schéma des mobilités douces et durables



Lien avec les autres programmes de la collectivité

Délibération Lamballe Terre et mer bornes électriques publiques - financement et déploiement

1

ACTION

Optimiser l'offre de transports en commun au plus proche des besoins de la population et des travailleurs

2

ACTION

Déployer des mobilités douces et durables

3

ACTION

Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés

4

ACTION

Créer un dispositif de lutte contre la précarité liée à la mobilité

1

ACTION Optimiser l'offre de transports en commun au plus proche des besoins de la population et des travailleurs

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

DESCRIPTION

En qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), Lamballe Terre & Mer a étendu son réseau de transport public Distribus à l'ensemble des 38 communes depuis le 1er janvier 2020 et assure le transport scolaire. Un agent est dédié aux mobilités en interne: la responsable du pôle des mobilités. Le budget 2023 est de 4 millions, dont 3,7 millions consacrés aux transports publics.

La prochaine concession, dont l'un des enjeux est le **verdissement de la flotte** (électrique, bio-GNV, GNV, hydrogène, etc.), débutera en janvier 2027. Le parc de véhicules du prestataire actuel est composé à 80% de véhicules Euro6 (norme européenne limitant les émissions de polluants), il vise une flotte à 100% Euro6 à horizon 2025.

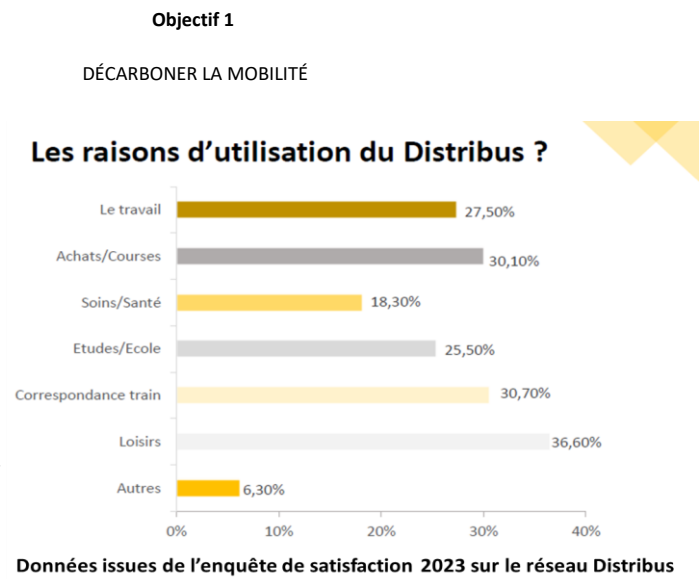
Le réseau distribus est composé comme suit:

- Distribus "Les Citadines", deux **lignes urbaines** desservant le centre-ville de Lamballe-Armor,
- Distribus "terre et mer", **lignes de connexion entre Lamballe-Armor et le littoral**,
- Distribus "Chrono", **transport à la demande** adapté aux motifs de déplacement du territoire,
- Distribus "Les estivales", navettes pour **desservir les stations balnéaires** en été
- Distribus "Scolibus", des circuits vers les **différents établissements scolaires**.

Afin de s'adapter à la **saisonalité du territoire**, marqué par des déplacements plus fréquents vers les stations balnéaires en été, des navettes supplémentaires dites "les estivales" sont donc proposées vers Pléneuf-Val-André et Erquy durant les vacances d'été.

Cependant la **captation du public** sur l'ensemble du territoire est complexe.

Lamballe Terre et Mer **développe et améliore** en continu les performances de son service de transports publics dans la perspective d'une **meilleure réponse aux besoins des habitants et des travailleurs, d'une augmentation de son usage, et de son efficacité**.



ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service mobilités
	Structures partenaires:	Région, département, communes, transporteurs, concessionnaires



Moyens humains

1 équivalent temps plein



Indicateurs de suivi et résultats
évolution du nombre d'usagers
évolution du nombre de voyages

Producteur données
concessionnaire
concessionnaire

Fréquence
annuelle
annuelle



CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	3 800 000 €	3 800 001 €	3 800 002 €	Inscription budgétaire à débattre		
Informations et Déploiement	Budget actuel de 3 800 000€ dédié à la mobilité (transport, transport scolaire et covoiturage) Délégation de Service Public voté jusqu'en 2026					

Information utile
Selon les données de l'Observatoire des Territoires, la distance moyenne entre le domicile et le travail est de 23,5km sur l'agglomération de Lamballe Terre et Mer. L'impact du transport sur le climat est de 0,2kgCO2e/km pour une voiture (moteur thermique) contre 0,03kg CO2e/km avec un autocar. Soit 6 fois moins environ.



OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

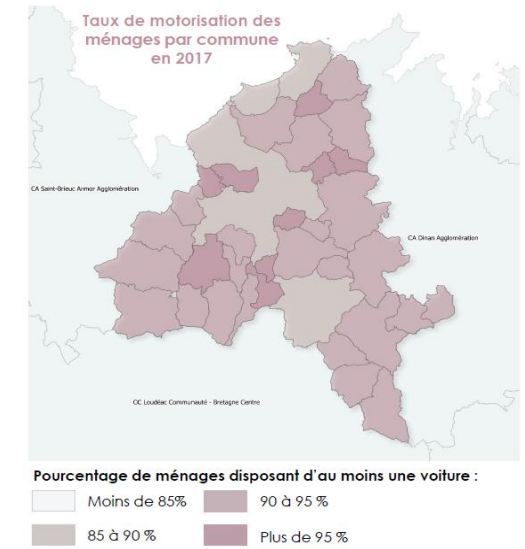
- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

2

ACTION Déployer des mobilités douces et durables

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 1
DÉCARBONER LA MOBILITÉ



DESCRIPTION

L'un des enjeux du territoire est l'accompagnement des communes afin de permettre la **décarbonation des déplacements** (pratiques/usages & matériel) sur un territoire plutôt rural dont l'usage de la voiture particulière est responsable de plus de la moitié de la consommation énergétique du secteur des transports.

Afin de **réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre**, la collectivité souhaite accompagner les communes pour le développement du réseau cyclable, la signalétique, les stationnements associés et l'aménagement de la voirie afin d'encourager le développement de ce mode de déplacement. Cette action est le déploiement opérationnel du **Schéma des Mobilités Douces et Durables** réalisé en interne.

Plusieurs communes sont déjà **engagées sur la mobilité douce et durable** via des "plans vélo" ou dans le cadre du programme Petite Ville de Demain. Ce programme accompagne les territoires dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. L'aspect mobilité durable en est l'un des volets. De plus, le département travaille en 2023 à son Schéma Vélo des Côtes d'Armor.

L'évaluation des besoins de mobilité des habitants du territoire (enquête menée auprès de 3000 habitants lors de l'élaboration du Schéma des Mobilités Douces et Durables en 2020) a mis en lumière le besoin de davantage de services de proximité, une offre de transports en commun plus développée, plus d'alternatives à la voiture et un accompagnement au changement de pratiques (défis, sensibilisation, aides financières).

Les axes principaux du **Schéma des Mobilités Douces et Durables** sont les suivants:

- Promouvoir les **mobilités alternatives** à la voiture individuelle en intégrant les mobilités actives et alternatives, pas uniquement les services de bus
- Développer le **réseau et les infrastructures cyclables** pour la mobilité du quotidien et de loisirs/tourisme
- Mieux intégrer les modalités actives et alternatives (covoiturage, autopartage) à la réflexion et aux aménagements pour **favoriser l'intermodalité**
- Développer la **pratique du covoiturage**



Moyens humains

recrutement d'un agent supplémentaire nécessaire



Indicateurs de suivi et résultats
nb de kilomètres de voies aménagées
évolution du covoiturage sur le territoire

Producteur données
Communes
LTM et communes

Fréquence
annuelle
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer, Communes
	Service(s) LTM concerné(s):	Service mobilités
	Structures partenaires:	Communes, département, région, associations

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	Inscription budgétaire à débattre					
Informations et Déploiement	Inscription budgétaire à débattre					

Information utile

D'après la Fédération Européenne des Cyclistes (ECF), le coût moyen d'un kilomètre linéaire d'une piste simple en "terrain facile hors agglomération, pas de difficultés importantes" est d'environ 50 000 euros. Le coût d'une bande cyclable (voie délimitée par une ligne blanche sur la chaussée) est d'environ 160 euros le mètre linéaire.

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Développement des réseaux de chaleur



3

ACTION Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 1
DÉCARBONER LA MOBILITÉ

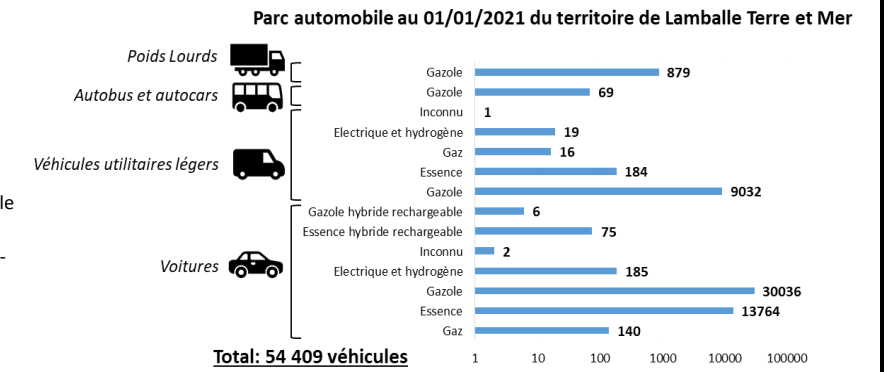
DESCRIPTION

Le transport routier est un secteur émetteur de GES à hauteur de 28% pour l'année 2018 sur le territoire (données terristory), en raison de:
 -une part importante du **fret liée à l'activité agri-agroalimentaire** générant l'usage de transports routiers intra et extra territorial via la RN12
 -l'usage important de la **voiture individuelle**. En effet, 55% de la consommation du secteur des transports provient de l'usage de voitures particulières, elles représentent donc un levier important de réduction des consommations en améliorant leurs performances ou encore en diminuant leur nombre.

D'un point de vue **réglementaire**, le Parlement Européen a voté l'arrêt des ventes de voitures et véhicules utilitaires légers neufs à essence et diesel dans l'Union Européenne en 2035, ainsi que des hybrides (essence-électrique), au profit de **véhicules 100% électriques**.

Le maillage du territoire avec des bornes électriques publiques est planifié via le **Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour les Véhicules Électriques (SDIRVE)** porté à l'échelle départementale par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22).
 Ce schéma prévoit l'installation de **21 nouvelles bornes publiques** sur le territoire à l'horizon 20230. L'investissement total prévu pour les bornes publiques sur le territoire est d'environ **700 000€** en deux phases (2023-2025 et 2026-2030).
 Concernant le réseau actuel de bornes électriques publiques sur le territoire de Lamballe Terre et Mer, 3716 recharges ont été dénombrées en 2021, puis 6561 recharges en 2022 sur les 17 bornes publiques, représentant 714 180 kilomètres parcourus.

De plus, la Cooperl, grande coopérative d'élevage, d'abattage et de transformation de porc, basée à Lamballe, a créé un biocarburant (22 millions de litres par an) à partir de résidus issus d'abattoirs, d'ateliers de transformation agroalimentaire et de stations d'épuration. D'ici 2025, les camions et voitures de la Cooperl rouleront grâce ce biocarburant. La Cooperl souhaite également proposer ce biocarburant à ses **2 950 éleveurs-adhérents**.
 Une réflexion est engagée avec ce **partenaire** et le SDE22 pour la création d'une station de **Gaz Naturel pour Véhicule (GNV)**.



0,05% de véhicules hybrides et/ou électriques
 Source: <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-le-parc-automobile-francais-au-1er-janvier-2021>



Moyens Humains

0,1 équivalent temps plein



Indicateurs de suivi et résultats
 évolution du nombre de bornes électriques
 évolution du nombre de charges
 création d'une station GNV

Producteur données
 SDE22
 SDE22

Fréquence
 bisannuelle
 annuelle

Information utile

Le GNV, c'est -95% de particules fines et -50% de d'oxydes d'azote par rapport au seuil de la norme Euro VI, pour une qualité de l'air améliorée. Et s'il est d'origine renouvelable, le BioGNV contribue à réduire de 80% les émissions de CO2 par rapport au diesel et favorise l'économie circulaire et l'indépendance énergétique du territoire.

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer, SDEE22
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie et service mobilités
	Structures partenaires:	SDE, Cooperl (GNV et biocarburant), communes, GRDF

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	La participation financière de Lamballe Terre et Mer sur le déploiement des bornes électriques publiques est de 52 612, 50 € pour la période 2023-2030.					
Informations et Déploiement	Budget à définir et inscription budgétaire à débattre pour la station GNV					

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

4

ACTION Créer un dispositif de lutte contre la précarité liée à la mobilité

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

DESCRIPTION

En raison du **coût très élevé** de la mobilité, des personnes réduisent très fortement leurs déplacements engendrant des **situations d'isolement** ayant des répercussions sur la recherche d'emploi par exemple.

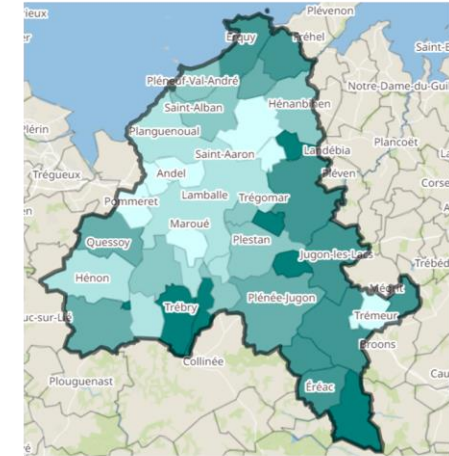
Une plateforme mobilité, « Mobil'Actions », ouverte depuis fin avril 2022, a été co-construite avec des partenaires du territoire Lamballe Terre et Mer. Elle est portée par Penthièvre Actions.

L'offre de services de Mobil'Actions est la suivante:

- Diagnostic des **besoins mobilités**
- Accompagnement** des personnes
- Ateliers collectifs
- Accès à un **parc de location solidaire**, temporaire

Objectif 1
DÉCARBONER LA MOBILITÉ

Part de ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne, 2018, total 15,9%



Source: Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)



Moyens humains

Indicateurs de suivi et résultats
nb de personnes accompagnées

Producteur données
Penthièvre Actions

Fréquence
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer, Penthièvre Actions
	Service(s) LTM concerné(s):	Service mobilités
	Structures partenaires:	communes, région, département, associations

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	Inscription budgétaire à débattre					
Informations et Déploiement	N.B. En 2023, Lamballe Terre & Mer soutient la plateforme Mobil'actions à hauteur de 10 000€					


Information utile
En 2021, trajet domicile-travail moyen est de 23,5km sur notre territoire selon l'Observatoire des Territoires.

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

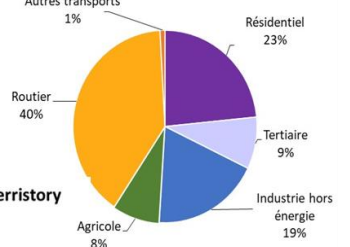
1	ENJEU	ADOPTER ET PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS
2	OBJECTIF	ACCOMPAGNER LA RÉVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Enjeux et contexte




Le **résidentiel** représente le **deuxième poste de consommation d'énergie** soit 23% de la consommation totale et le **troisième poste d'émissions de gaz à effet de serre** (13%) en 2018 selon les données de Terristiry de Bretagne. Selon le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, **33% du parc de résidences principales** a été construit **avant les premières réglementations thermiques** (années 1970). Ce bâti ancien, localisé notamment dans le sud de l'EPCL, présente un fort taux de vacance. Plus de **15 000 logements sont considérés comme énergivores** (étiquette énergie E,F,G) sur les 42 302 logements du territoire soit 38% du parc (2019, Observatoire des Territoires).

Répartition de la consommation énergétique (total= 2165 Gwh) par secteur en 2018



Source : OEB-Terristiry



Lien avec les autres programmes de la collectivité

- Programme Local de l'Habitat
- Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
- Contrat Local de Santé

5	ACTION	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
6	ACTION	Pérenniser le conseil et le soutien financier à l'attention des habitants pour la rénovation thermique

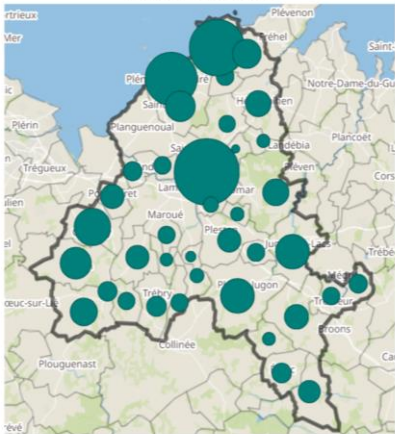
5

ACTION Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 2
ACCOMPAGNER LA RÉVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Nombre de ménages en précarité énergétique en 2018
total 4 433 ménages



Source: Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)

DESCRIPTION

Le diagnostic du PCAET a mis en évidence l'ancienneté du bâti ainsi que la part importante des modes de chauffage polluants sur le parc existant. Un point d'attention est également à porter sur la question de la qualité de l'air intérieur.

Ainsi, 3 enjeux prioritaires ont été identifiés :

- l'accroissement du nombre de bâtiments **renovés énergétiquement**
- le développement et l'accompagnement vers des **modes de chauffage moins polluants**
- le développement et l'incitation à l'**utilisation de matériaux biosourcés**

La collectivité a mis en place un **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)**. Le programme SLIME est un programme d'information **au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique**. Il vise la **sensibilisation, l'information et la formation** des ménages en situation de précarité énergétique afin de les accompagner dans la mise en oeuvre de solutions durables pour **réduire leur consommation d'énergie**.

L'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat(ALEC)**, partenaire du dispositif, propose le programme d'actions suivant pour l'année 2023. Il est reconduit annuellement par convention :

- Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux
- Visites à domicile des ménages et analyse des situations individuelles
- Accompagnement de certains ménages
- Soutien technique au dispositif SLIME
- Démarche régionale (créer des liens entre les professionnels de santé et les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique)



ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer, ALEC
	Service(s) LTM concerné(s):	Service habitat
	Structures partenaires:	Communes, région, département, Penthièvre Action



Moyens humains

0,75 équivalent temps plein



Indicateurs de suivi et résultats
nb de ménages accompagnés

Producteur données
ALEC

Fréquence
annuelle



CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement	Inscription budgétaire à débattre, N.B. Le coût annuel de la mission d'accompagnement de l'ALEC est de 21 000€					



OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

6

ACTION Pérenniser le conseil et le soutien financier à l'attention des habitants pour la rénovation thermique

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objctif 2
ACCOMPAGNER LA RÉVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



Sur le territoire, 90% des logements sont des maisons individuelles dont 60% construites avant 1982, souvent des habitations mal isolées et équipées de chauffages peu performants (fioul, bois). L'objectif de cette action est d'accompagner les propriétaires de logements mais également les artisans sur les meilleurs solutions techniques/matériaux pour la rénovation mais également la construction.

Bonjour Habitat est le service à la population proposé par Lamballe Terre et Mer depuis 2019 avec le soutien de l'État, de la région Bretagne et de l'ADEME. Il s'adresse à tous les habitants, propriétaires, locataires, investisseurs de la communauté d'agglomération pour notamment **faciliter l'accès** aux informations techniques, financières et juridiques liées au logement et à l'habitat, **accélérer la rénovation énergétique** du parc de logements et la valorisation du bâti, optimiser les **dispositifs d'aides à la rénovation** et les compléter, structurer une offre de rénovation performante pour les ménages du territoire et enfin accompagner les artisans dans une stratégie vertueuse gage de développement local et d'emplois. Bonjour Habitat bénéficie également de son propre site internet : bonjour-habitat.bzh, vitrine du dispositif. Il a été conçu pour apporter une première information et inviter l'utilisateur à contacter le service. La mise en oeuvre du service public de la rénovation énergétique sur le territoire de Lamballe Terre & Mer comprenant les dépenses de personnel, d'équipements et prestations ainsi que les dépenses de communication, a un coût annuel d'environ 220 000€ dont 80 000€ de subvention de l'ADEME (via le programme national Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) jusqu'en 2024.

DESCRIPTION

L'ALEC du Pays de Saint-Brieuc appuie Lamballe Terre & Mer pour le **déploiement opérationnel du service**. Le dispositif est suivi par un comité de suivi mensuel composé du service habitat de Lamballe Terre & Mer, de l'ALEC, de Soliha et du CIAS.

L'ALEC accompagne la collectivité sur les missions suivantes:
Animation et sensibilisation du public, information, conseil et accompagnement des propriétaires, communication et promotion-Information, conseil et accompagnement des accédants à la propriété, mobilisation, animation et coordination des partenaires, suivi et évaluation.



Moyens humains

0,75 équivalent temps plein



Indicateurs de suivi et résultats
nb de demandes d'informations traitées

Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre & Mer, ALEC
	Service(s) LTM concerné(s):	Service habitat
	Structures partenaires:	État, ADEME, Région, ANAH, Département, Soliha, CIAS, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, Fédération Française du Bâtiment, Associations Relais, EchoBat


CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	Inscription budgétaire à débattre					
Informations et Déploiement	N.B. En 2023, 90 000€ ont été budgétés pour la plateforme Bonjour Habitat					

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Développement des réseaux de chaleur

1	ENJEU	ADOPTER ET PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS
3	OBJECTIF	METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Enjeux et contexte



Partant du constat que 54% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2018 proviennent du secteur agricole, Lamballe Terre & Mer a décidé de faire de la transition écologique et climatique du système agri agroalimentaire une priorité de sa stratégie Climat Air Energie, notamment en mettant en oeuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'objectif est de construire une coopération territoriale réunissant l'ensemble des acteurs du champ à l'assiette afin de définir collégialement "Quelles agricultures pour quelles alimentations ?" afin de préserver notre environnement et de réduire notre impact sur le climat. Au vu de la place de l'économie maritime sur le territoire, une attention particulière sera accordée à ce secteur dans la mise en oeuvre des actions du PAT.

En août 2021, LTM est lauréat de l'appel à projets "Programme National pour l'Alimentation" pour la mise en place d'un premier PAT sur le territoire. Il a démarré officiellement le 1er juin 2022 pour une durée de 3 ans. Il est soutenu par l'ADEME à hauteur de 100 000€

Lien avec les autres programmes de la collectivité



Projet Alimentaire Territorial
Contrat Local de Santé

7	ACTION	Outiller les acteurs de la restauration collective
8	ACTION	Soutenir la production locale et accompagner sa transition (agriculture & économie bleue)
9	ACTION	Sensibiliser le grand public et permettre à tous d'accéder à une alimentation locale et de qualité

7

ACTION

Outiller les acteurs de la restauration collective

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 3

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

DESCRIPTION

Alors que l'alimentation représente un quart des émissions de GES, la **loi EGalim** (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, 2018) et la loi Climat et Résilience (2021) imposent plusieurs mesures très ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la **restauration collective**, avec notamment l'objectif d'un **taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité** dès 2022, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, mais aussi la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, la diversification des sources de protéines ou encore l'interdiction du plastique. Développer l'approvisionnement local au sein des établissements de restauration collective du territoire et ainsi contribuer à une agriculture de proximité et de qualité sur le territoire est également une priorité.

Le PAT va permettre d'organiser des formations et réunions de sensibilisation afin d'outiller les acteurs de la **restauration collective** et de les accompagner à progresser vers l'atteinte des objectifs des lois EGalim et Climat et Résilience.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

MISE
À JOUR
2020



3,8 MILLIARDS
DE REPAS PAR AN

MOYENNE GÉNÉRALE
POUR LA RESTAURATION
COLLECTIVE :
120 G

QUANTITÉS JETÉES :
EN MOYENNE PAR CONVIVE ET PAR REPAS
Données compilées par L'ADEME sur plus de 1800 établissements

Source: ADEME



Moyens humains

0,3 équivalent temps plein



Indicateurs de suivi et résultats

nb de réunions organisés et communes touchées
nb d'agents ayant participé
évolutions des mesures EGalim

Producteur données

LTM
LTM
LTM

Fréquence

annuelle
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie, CIAS
	Structures partenaires:	Communes, Chambre d'Agriculture, Maison de la Bio, Cité du goût, CNFPT, Département, EPCI voisins

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	20 000 €	20 000 €				
Informations et Déploiement	Environ 1 formation tous les 2-3 mois	Environ 1 formation tous les 2-3 mois		À voir si prolongation PAT		

OBJECTIFS
RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

8

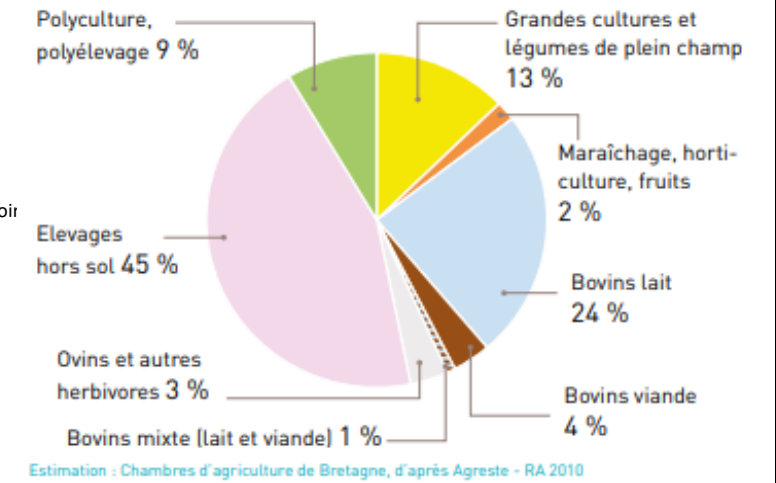
ACTION Soutenir la production locale et accompagner sa transition (agriculture & économie bleue)

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 3
METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

DESCRIPTION

Au travers de cette action, Lamballe Terre et Mer souhaite acculturer les élus aux enjeux du foncier agricole, améliorer la logistique permettant de développer les circuits courts et renforcer la production maraîchère sur le territoire qui produit trop peu de fruits et légumes.



ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie
	Structures partenaires:	Chambre d'agriculture, Groupement d'Agriculteurs Biologiques 22, Terre de liens, département, Coclicaux



Moyens humains
0,3 équivalent temps plein



Indicateurs de suivi et résultats
nb de réunions organisées et participants
évolution des surfaces maraîchères et solutions logistiques
évolution de la ventes en directe ou via regroupements

Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle



CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	15 000 €	15 000 €				
Informations et Déploiement	Environ 1 formation tous les 2-3 mois	Environ 1 formation tous les 2-3 mois				

À voir si prolongation PAT

Information utile

Selon la Chambre d'Agriculture de Bretagne (sur des données 2014-2015), notre territoire de 69 000 habitants produit du lait pour 500 000 personnes, du porc pour 4 054 000 de personnes et des légumes seulement pour 37 000 personnes.



OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

9

ACTION Sensibiliser le grand public et permettre à tous d'accéder à une alimentation locale

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 3
METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Atelier de sensibilisation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial



DESCRIPTION

Puisque les choix alimentaires sont déterminants sur l'impact environnemental de notre alimentation, Lamballe Terre et Mer souhaite **sensibiliser les habitants du territoire**, notamment pour les encourager à cuisiner des **produits bruts** au lieu d'acheter des produits transformés mais aussi pour faire découvrir les protéines végétales dans un objectif de complémentarité viande/végétal dans les assiettes.
 Cette action vise également à renforcer l'accès à une **alimentation de qualité** pour les publics précaires en soutenant les initiatives y contribuant : ateliers culinaires, développement de frigos solidaires, dons agricoles...



Moyens humains

0,3 équivalent temps plein



Indicateurs de suivi et résultats
nb d'ateliers organisés, vidéos réalisés, frigo installés, réalisation de dons agricoles

Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie
	Structures partenaires:	Associations d'aide alimentaire, Association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (SOLAAL), Réseau Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR),

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	5 000 €	5 000 €				
Informations et Déploiement	Tout au long de l'année	Tout au long de l'année	À voir si prolongation PAT			

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

1 ENJEU

ADOPTER ET PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS

4 OBJECTIF

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS ET LES CITOYENS VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

Enjeux
et
contexte



Les secteurs du **tertiaire, industriel et agricole** participent à hauteur de **35%** de la **consommation d'énergie finale** et à hauteur de **64% des émissions de gaz à effet de serre**. Ces chiffres sont à relativiser considérant que 54% des émissions de gaz à effet de serre sont imputables au secteur agricole et d'origine essentiellement non énergétique.

Sur les 12 000 entreprises du territoire seulement 2 ont plus de 500 salariés et sont donc dans l'obligation de réaliser un bilan carbone (groupe Cooperl Arc Atlantique et coopérative Le Gouessant). Les entreprises qui ne le sont pas sont néanmoins de plus en plus sensibles à cet enjeu de diminuer les émissions gaz à effet de serre et sont contraintes réglementairement par un ensemble de dispositions (décret tertiaire, loi APER, verdissement de la flotte de véhicules, etc.).

L'objectif de la collectivité est **d'accompagner** l'ensemble des acteurs du tissu économique et associatif ainsi que les habitants du territoire afin de promouvoir des usages sobres et décarbonés.



Lien avec les autres
programmes de la
collectivité

Territoire d'Industrie

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

Projet Alimentaire Territorial

10

ACTION

Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives

11

ACTION

Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone

12

ACTION

Développer des cycles de sensibilisation et de formation pour les élus, agents, structures relais et habitants afin de susciter la mobilisation individuelle et collective en faveur du climat

13

ACTION

Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants

14

ACTION

Outiller les professionnels du tourisme pour leur permettre de sensibiliser les touristes vis-à-vis des écogestes

10

ACTION Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 4
ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS ET LES CITOYENS VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

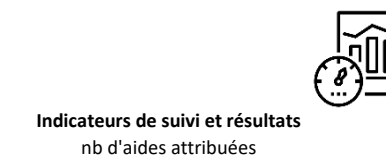
DESCRIPTION

Nous constatons que les entreprises du territoire s'intéressent en particulier à cette problématique des gaz à effet de serre et de la consommation d'énergies et sont engagées dans des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
D'une part, pour des raisons **économiques** et **réglementaires**, les entreprises travaillent depuis longtemps sur les **réductions des consommations énergétiques** et réfléchissent sur la **production des énergies renouvelables** en lien avec la loi climat résilience (2021), le décret tertiaire (2021) et la loi sur l'accélération du déploiement des énergies renouvelables (2023). Leurs efforts en la matière se sont renforcés pour faire face à la crise énergétique.
D'autre part, certaines souhaitent s'inscrire de façon plus proactive dans des démarches de réduction de leur bilan carbone et les intégrer à leurs stratégies de développement. Parmi elles, plusieurs organisent des ateliers de réflexion avec leurs salariés.

Deux aides peuvent être attribuées, sous conditions :

- Pass commerce et artisanat dont l'une des dépenses éligibles est l'investissement matériels **permettant d'améliorer les impacts environnementaux** (investissements permettant de réaliser des économies d'énergie, permettant de réduire les déchets ou encore permettant de réduire l'impact sur la consommation d'eau et les rejets)
- Aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole dont la condition de recevabilité est de **disposer** ou de **s'engager** dans une **démarche d'obtention d'une certification ou d'un label agricole** (Les certifications ou labels au service de l'agriculture de demain retenus par Lamballe Terre & Mer : HVE (Haute Valeur Environnementale), filière CRC (Culture Raisonnée Contrôlée), AOP/IGP, Label Rouge, Label ZRP (Zéro résidu de pesticides), réseau des fermes DEPHY (Ecophyto), Label zéro antibiotique, Label AB, Label bio Cohérence, Label Biodynamie, Label de fermes expérimentales (biochar, transition bas carbone) ou toute autre certification ou label estimé recevable et analysé par le comité d'installation de Lamballe Terre & Mer)

Le but est d'orienter davantage encore l'attribution des aides économiques et des subventions en fonction de critères vertueux pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.



Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Direction économie et tourisme
	Structures partenaires:	entreprises du territoire, CMA, CCI, union des commerçants, tiers lieux et écosystèmes économiques, SDE22, SEM Energie 22, ALEC, EHOP, gestionnaires des réseaux d'énergie

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement						

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

11

ACTION Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 4
ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS ET LES CITOYENS VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

DESCRIPTION

Compte tenu du profil du territoire, le **secteur agricole & agro-alimentaire** a une **part prépondérante** dans les émissions globales des gaz à effet de serre (GES) sur Lamballe Terre et Mer (part des GES agricoles; 20% en France, 40 % en BZH et 54% sur le territoire). Ces **émissions** sont très majoritairement d'**origine non énergétique** car elles proviennent essentiellement du fonctionnement entérique des ruminants et de la gestion & dégradation des effluents d'élevage.

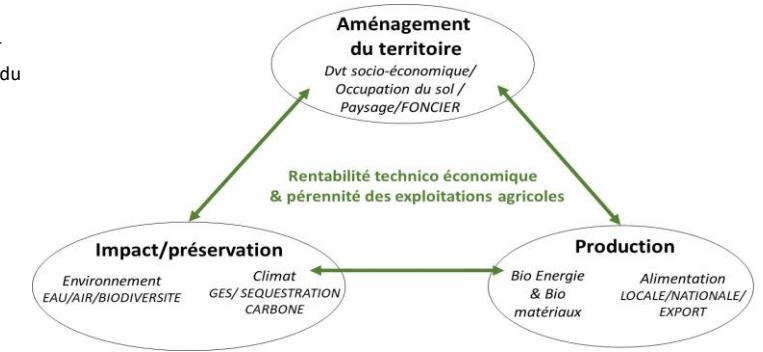
A la fois force économique et génératrice d'impacts environnementaux & climatiques, l'agriculture est à la première victime des dérèglements climatiques et mais aussi **solution** pour décarboner nos énergies et matériaux et pour séquestrer du carbone. Elle doit donc faire cohabiter toutes ces réalités pour permettre la pérennité technico économique des exploitations agricoles. L'enjeu de cette équation complexe est la transition écologique et climatique du système agri-agroalimentaire du territoire.

La collectivité souhaite s'appuyer sur un système de **coopération territoriale** afin de permettre à tous les acteurs du champ à l'assiette :

- d'une part, d'appréhender l'agriculture de notre territoire dans sa globalité complexe et ses multiples fonctionnalités :
 - Fonction de production : -Alimentation qui a 3 vocations : approvisionnement local, souveraineté nationale et export
 - Bio énergie & Bio matériaux qui participent à la décarbonation de notre économie
- Fonction d'impact/préservation : Qualité Eau & Air / Biodiversité / Séquestration carbone / GES
- Fonction d'aménagement du territoire : Foncier / Occupation des sols / Paysages / Développement socio-économique

-d'autre part de co-construire des actions permettant à l'agriculture de trouver un équilibre écologiquement et socialement durable assurant ainsi la pérennité du système de production du territoire.

Il s'agira de s'appuyer et de renforcer les démarches existantes menées dans le cadre des SAGEs (Plan gouvernemental de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV), contrat de bassin versant, Breizh bocage, Paiements pour les Services Environnementaux (PSE), etc.) , des réflexions autour de la **valorisation énergétique de la biomasse agricole** (bois énergie, méthanisation, photovoltaïsme), des réflexions autour de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI), du Haute Valeur Environnementale (HVE), du PAT, des projets de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et bilan carbone à l'échelle des exploitations agricoles...d'initiatives des collectivités ou de la profession agricole (coopératives, chambre consulaire, groupements d'exploitations, etc.).



Moyens humains

Indicateurs de suivi et résultats
nb d'agriculteurs accompagnés



Producteur données
Chambre d'agriculture LTM

Fréquence
biannuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service développement durable, service environnement
	Structures partenaires:	Agriculteurs, Chambres d'agriculture, coopératives agricoles, Département, Région

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

12

ACTION Développer des cycles de sensibilisation et de formation pour les élus, agents, structures relais et habitants afin de susciter la mobilisation individuelle et collective en faveur du climat

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 4
ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS ET LES CITOYENS VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

Intervention dans les écoles du territoire dans le cadre du programme Watty (école maternelle Les Tilleuls, à Plénée-Jugon)



DESCRIPTION

Lamballe Terre et Mer doit **faciliter** la prise de conscience du rôle de chaque acteur du territoire (collectivités, citoyens, entreprises, ...) dans les **transitions écologiques et climatiques** et adopter un changement de comportement ou de mode de production en faveur de ces transitions. L'enjeu pour Lamballe Terre et Mer est double :

- Mobiliser les parties prenantes sur les enjeux adaptation et climat air énergie du territoire
- Permettre à chaque partie prenante d'identifier sa responsabilité et sa capacité à s'engager dans des actions concrètes

Un **travail** est à décliner de façon **spécifique** aux besoins de communication/sensibilisation/formation de chaque type d'acteurs. Il doit être structuré en lien avec les **nombreuses démarches déjà mises en oeuvre** par les différents services de la collectivité et par ses partenaires impliqués dans les transitions en lien avec les enjeux climat air énergie :

- Service environnement : préservation & accueil de la biodiversité (avec VIVARMOR), écogestes au jardin sous forme de documents téléchargeables, d'animations grand public et d'interventions dans les écoles
- Service déchets/ la gestion des biodéchets produits par les habitants, le tri des déchets sous forme d'ateliers grand public et ambassadeurs de tri, le partenariat avec la ressourcerie de Lamballe (Penthièvre Actions)
- Service habitat sur la rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique par la plateforme Bonjour Habitat (avec l'ALEC)
- Service transport sur le covoiturage lors de la semaine des mobilités (avec l'action EHOP)
- Service développement durable via l'ALEC et des animations WATTY dans les écoles (avec Eco CO2) autour des économies d'énergie et d'eau et à venir des animations grand public sur l'alimentation durable et le déploiement des ENR (acceptabilité, participation citoyenne,...)
- Des animations sont à venir autour de la prévention santé via le CLS en lien avec les enjeux CAE

Pour pouvoir communiquer, sensibiliser et former les différentes parties prenantes, il faut également que les **agents et élus** impliqués dans cette dynamique de transmission /mobilisation soient **formés** aux différentes thématiques et aux outils de mobilisation.



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
nb d'ateliers de sensibilisation effectués
nb d'élus et d'agents formés sur les transitions écologiques et énergétiques

Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	L'ensemble des services
	Structures partenaires:	ALEC, VIVARMOR, EHOP, département, région

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	25 000 €					
Informations et Déploiement	Budget identifié dans le service climat air énergie			Budget à définir		

Information utile
Un réseau d'animateurs de la fresque du climat est en déploiement sur notre territoire.

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

13

ACTION

Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 4
 ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS ET LES CITOYENS VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

DESCRIPTION

Il importe pour la collectivité, dans la mesure du possible, de pouvoir soutenir les entreprises au mieux dans leurs démarches en proposant des actions d'accompagnement individuel et/ou collectif, des groupes de travail collaboratif avec l'appui de prestataires spécialisés selon les thématiques abordés : économie d'énergie, solutions alternatives à l'autosolisme, décarbonation des trajets, développement de filière de biomatériaux...

Ces accompagnements pourront prendre diverses modalités qui seront définies en co-construction avec les entreprises.

Il s'agira également pour la collectivité de mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire ayant un rôle prépondérant dans l'accompagnement de la production d'énergie et le développement d'infrastructures favorisant la distribution pour assurer une consommation énergétique en boucle locale. Ce travail sera mené en lien avec la planification énergétique du territoire.

Ces différents échanges avec les acteurs économiques du territoire permettent la co-construction d'ateliers en lien avec les enjeux climat air énergie. Par exemple; la convention avec Innozh, où il est souhaité 4 animations par an sur le territoire ou bien les webinaires thématiques de la chambre du commerce.



ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	L'ensemble des services
	Structures partenaires:	ALEC, VIVARMOR, EHOP, département, région



Indicateurs de suivi et résultats
 nb d'ateliers/réunions de sensibilisation



Producteur données
 LTM

Fréquence
 annuelle



CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	Budget à définir					
Informations et Déploiement	Budget à définir					



OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

14

ACTION

Outiller les professionnels du tourisme pour leur permettre de sensibiliser les touristes vis-à-vis des écogestes

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 4
ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS ET LES CITOYENS VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

DESCRIPTION

Nous ne disposons pas de chiffre spécifique sur les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité économique du tourisme. En effet, les gaz à effet de serre générés par le tourisme vont se retrouver dans les secteurs résidentiel et tertiaire pour l'hébergement des touristes, dans le transport pour leurs déplacements.

Afin de garantir une **cohérence globale** des actions auprès de l'ensemble des acteurs économiques du territoire, il est important de pouvoir **mobiliser** les professionnels du tourisme autour des enjeux climat air énergie du territoire.

A part la réduction des consommations énergétiques des structures d'accueil des touristes, réduire de l'impact du secteur touristique revient à permettre la réduction de l'empreinte carbone des touristes eux mêmes. Le meilleur moyen pour mobiliser ces derniers est de s'appuyer sur leurs interlocuteurs privilégiés : les **professionnels du tourisme** travaillant à différents niveaux (l'hébergement, la restauration, les offres de loisirs, ...)

Il s'agit donc pour la collectivité de les mobiliser et leur permettre de réfléchir ensemble afin d'offrir aux touristes des services les plus décarbonés possibles.

Même si tout un travail est déjà mené sur la valorisation des sentiers pédestres et cyclistes, le développement de voies douces au sein des stations touristiques, sur la valorisation des produits locaux au titre de la gastronomie bretonne (terre & mer), ... il s'agit de renforcer ces actions dans le cadre d'une démarche plus globale d'un tourisme durable sur le territoire de Lamballe Terre et Mer respectueux des enjeux climatiques mais également écologiques du territoire.



Source: Lamballe Terre et Mer, L'œil de Paco



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
nb d'acteurs du tourisme accompagnés

Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Direction économie et tourisme, service climat air énergie
	Structures partenaires:	structures touristiques, hébergements, restaurants, etc.

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

1 ENJEU
5 OBJECTIF

ADOPTER ET PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS

DÉCARBONER L'ACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Enjeux et contexte



Le **secteur tertiaire** représente 9% de la consommation énergétique du territoire. Cet objectif s'intéresse aux patrimoines des communes et de Lamballe Terre et Mer d'un point de vue **réglementaire**. Dans la loi de transition énergétique pour les bâtiments à usage tertiaire (2021), le décret tertiaire prévoit une **réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires** (un bâtiment tertiaire est un local professionnel dédié au bon fonctionnement d'une l'activité: commerce, bureau, école, etc.) de 40% à l'horizon 2030 et de 60% à l'horizon 2050. Les bâtiments du patrimoine de LTM sont soumis au décret tertiaire. La nouvelle réglementation environnementale RE 2020 prévue par la loi de l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) de 2018 fait suite à la réglementation thermique RT 2012 et s'applique aux constructions neuves.

Plusieurs leviers sont à disposition des collectivités: les **économies d'énergie** sur les **bâtiments**, sur l'**éclairage public** ainsi que sur la **flotte de véhicules**.

En outre, la collectivité cherche aussi à **réduire l'empreinte carbone** de la **vie professionnelle** de ses agents.



Lien avec les autres programmes de la collectivité

Atlas de la Biodiversité Intercommunal

Schéma Directeur Énergie

Projet Alimentaire Territorial

Schéma Directeur Numérique

15	ACTION	Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques du patrimoine de l'agglomération et de ses communes
16	ACTION	Décarboner la mobilité des agents
17	ACTION	Décarboner les pratiques professionnelles des agents

15

ACTION Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques du patrimoine de l'agglomération et de ses communes

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 5
DÉCARBONER L'ACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

DESCRIPTION

Lamballe Terre et Mer travaille à une meilleure gestion de son patrimoine. La collectivité renforce ainsi son équipe avec un **économiste de flux** et s'appuie sur un **conseiller en énergie partagé** de l'ALEC intervenant sur plusieurs thématiques.

Le secteur patrimoine bâti de l'agglomération est constitué d'environ 120 bâtiments et est à l'origine de la plus grande consommation énergétique de la collectivité : ils représentent 30% de la consommation d'énergie. Le service eau et assainissement et celui des déchets représentent respectivement 27% et 26% des consommations. Le reste de la consommation est réparti entre les véhicules (10%), les transports collectifs (5%) et l'éclairage public (2%).

La piscine de Lamballe représente à elle seule 70% des consommations du parc bâti de la collectivité. 4 sites sont par ailleurs particulièrement consommateurs : l'espace Lamballe Terre et Mer, le site de proximité de St Alban, le gymnase Jouan, et la Crèche Crech'endo à Plénée Jugon.

Définir la **stratégie du patrimoine** permettrait une optimisation des surfaces, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre d'une programmation pluriannuelle de rénovation.

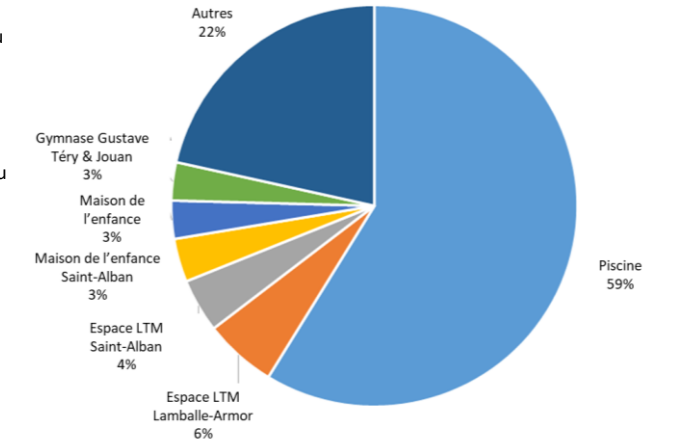
La surface plancher du patrimoine de LTM est estimée à 48 000m². La **valeur moyenne d'investissement** pour de la rénovation énergétique est de l'ordre de 450€/m². Un budget global d'investissement de rénovation énergétique du patrimoine de LTM serait d'environ 22 millions d'euros.

Le conseiller énergie partagé de l'ALEC intervient auprès des communes sur la **rénovation énergétique** de leurs bâtiments. 34 communes du territoire sont adhérentes à l'ALEC et peuvent donc bénéficier de cet accompagnement technique.

En outre, selon le rapport public annuel 2021 de la cour des comptes, l'**éclairage public** représente une part significative des dépenses d'électricité des communes, soit 41% du budget électricité (données INSEE des communes de plus de 500 habitants).

L'**Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI)** a également mis en avant l'impact de l'éclairage sur la biodiversité et axe son travail sur la mise en place d'une trame noire. Les collectivités territoriales travaillent avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) sur les questions d'éclairage public et les points énergivores.

Répartition des consommations par bâtiments



Source: Bilan Énergétique 2018 Patrimoine et Service, LTM, 2020



Moyens humains

1 équivalent temps plein

Indicateurs de suivi et résultats

Schéma Directeur Immobilier réalisé
%baisse consommation énergétique
nb de points énergivores remplacés

Producteur données

LTM
SDE22
SDE22

Fréquence

annuelle
annuelle
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service gestion du patrimoine, service climat air énergie, service environnement
	Structures partenaires:	ALEC, ADEME, CAU22, Département, EDF, GRDF, SDE22,

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement			Budget à définir N.B. Convention ALEC 2023 patrimoine LTM 12 000€ Convention ALEC 2023 patrimoine communes 37 000€			

Information utile

Selon le Bilan énergétique patrimoine et compétences de LTM, la consommation électrique totale de la collectivité était de 3 9512 MWh en 2018.

Il faudrait environ 13 200 panneaux photovoltaïques de 300Wc (production annuelle de 300kWh par panneau de 1,5m²) pour couvrir cette consommation soit une surface de 19 760m².

Pour un coût moyen de 3€/Wc, l'investissement serait de 11 880 000€.

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

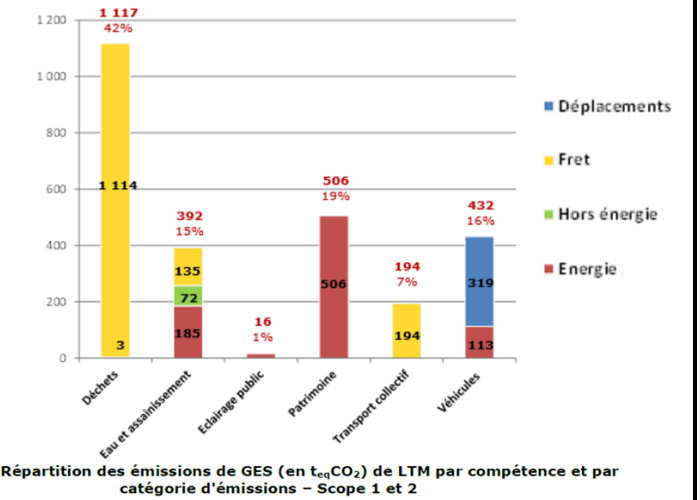
- Réduction des émissions de GES
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Développement des réseaux de chaleur

16

ACTION Décarboner la mobilité des agents

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 5
DÉCARBONER L'ACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ



DESCRIPTION

En lien avec l'action 3 "Installer les infrastructures de distribution pour les véhicules décarbonés", cette action se concentre sur deux **leviers mobilisables par la collectivité** :
 -d'une part la mobilité relative aux compétences de la collectivité (véhicules utilisés pour l'assainissement, la gestion des déchets, etc.)
 -d'autre part la mobilité des agents (trajets domicile/travail et trajets professionnels)

Le territoire est particulièrement marqué par la **prédominance de la voiture individuelle**, notamment pour les trajets domicile-travail. 87% des actifs résidant sur le territoire se rendent en voiture sur leur lieu de travail.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de Lamballe Terre & Mer sur l'année 2018 a montré que les véhicules participaient à hauteur de 16% des émissions de GES de la collectivité. De plus, renforcée par la loi Climat et Résilience (2021), la réglementation oblige les collectivités à verdir leurs flottes de véhicules lorsque le parc de véhicules légers est supérieur à 20 véhicules. Des quotas sont imposés sur le renouvellement avec des échéances progressives pour atteindre 70% de véhicules renouvelés à faibles émissions à compter du 1er janvier 2030.

La flotte de véhicules de Lamballe Terre & Mer est composée d'environ 210 véhicules dont 15 bennes à ordures ménagères. Le coût estimé global pour une flotte 100% décarbonée serait de **minimum 6 000 000 euros**.

En lien avec l'action 1.2, des actions de sensibilisation sont menées en interne pour promouvoir des moyens de transport moins émetteurs pour les trajets domicile-travail des agents,



Moyens humains

Indicateurs de suivi et résultats
nb de véhicule décarbonés



Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle

Information utile

Pour un trajet moyen de 15km d'un véhicule émettant 110gCO₂/km, si la moitié des agents de LTM/Lamballe-Armor-CIA (500 agents) covoiture 1 fois/semaine, cela fait 70 teq/co2 évités par an (0,0085% des émissions de GES du territoire de 2018).

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service gestion du patrimoine
	Structures partenaires:	EHOP, ADEME, UGAP

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique



17

ACTION Décarboner les pratiques professionnelles des agents

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 5
DÉCARBONER L'ACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

DESCRIPTION

Pilote de la démarche PCAET, la collectivité se doit, dans ses pratiques et ses interventions extérieures de **montrer l'exemple**. Cette action identifie des outils de gestion afin de décarboner certaines pratiques professionnelles des agents de Lamballe Terre et Mer et de promouvoir ces bonnes pratiques vers l'exérieur.

La collectivité est engagée sur la rédaction de son Schéma Directeur Numérique (SDN) sur la période 2022-2023 dont la mise en oeuvre se fera sur la période 2023-2025. Cela permettra aux agents d'adopter des pratiques éco-responsables sur la gestion des ressources, les usages numériques, etc. en lien avec le schéma numérique

D'un point de vue **réglementaire**, la collectivité n'est pas soumise au Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) bien que le seuil ait été abaissé à 50 millions d'euros de dépenses annuelles. Néanmoins, LTM travaille beaucoup avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), partenaire déjà engagé dans les achats responsables. L'idée dans cette action est d'engager **volontairement** la démarche.

Enfin, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, les prémices d'une démarche sont engagées avec le service logistique, le service déchets (prévention) et le service climat-air-énergie. L'objectif est de **valoriser le local**, les **circuits courts** et de tendre vers le **zéro déchets** lors de l'organisation d'événements.



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
Mise en œuvre Schéma Directeur Numérique
Élaboration charte éco-responsable

Producteur données
LTM
LTM

Fréquence

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service commande publique, transformation numérique, logistique et climat air énergie
	Structures partenaires:	UGAP

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

Axe 2
Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables

Objectif 6: Développer l'écoconstruction	Action 19	Etudier l'opportunité du développement d'une filière de biomatériaux
	Action 20	Mobiliser les artisans du bâtiment sur l'écoconstruction et sensibiliser le grand public
Objectif 7: Préserver la ressource en eau	Action 21	Gérer le cycle de l'eau en tenant compte de sa vulnérabilité vis-à-vis du dérèglement climatique
	Action 21	Promouvoir les économies d'eau auprès des acteurs économiques et du grand public
Objectif 8: Développer les énergies renouvelables sur le territoire	Action 22	Élaborer un schéma de planification territoriale de production des énergies renouvelables
	Action 23	Développer l'agrivoltaïsme, le méthanisation, la valorisation énergétique du bois bocage, myscanthus, etc. en veillant à l'équilibre avec les fonctions de production alimentaire
	Action 24	Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

2

ENJEU

PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

6

OBJECTIF

DÉVELOPPER L'ÉCOCONSTRUCTION

Enjeux
et
contexte



Un des enjeux forts du territoire est la **construction de logements neufs** ou **rénovation de l'ancien** sur le territoire tout en suivant la réglementation qui se dirige vers des bâtiments de plus en plus neutres sur l'aspect de l'empreinte carbone. Ces logements doivent donc répondre aux **performances environnementales** et **énergétiques** mais aussi à l'enjeu de la **qualité de vie**.

L'enjeu pour le territoire est de pouvoir anticiper les futures réglementations et de développer l'économie locale pour devenir un territoire démonstrateur et innovant dans la construction de bâtiments bas-carbone à travers l'écoconstruction.

Territoire d'Industrie



Lien avec les autres programmes de la collectivité

Programme Local de l'Habitat

18

ACTION

Etudier l'opportunité du développement d'une filière de biomatériaux

19

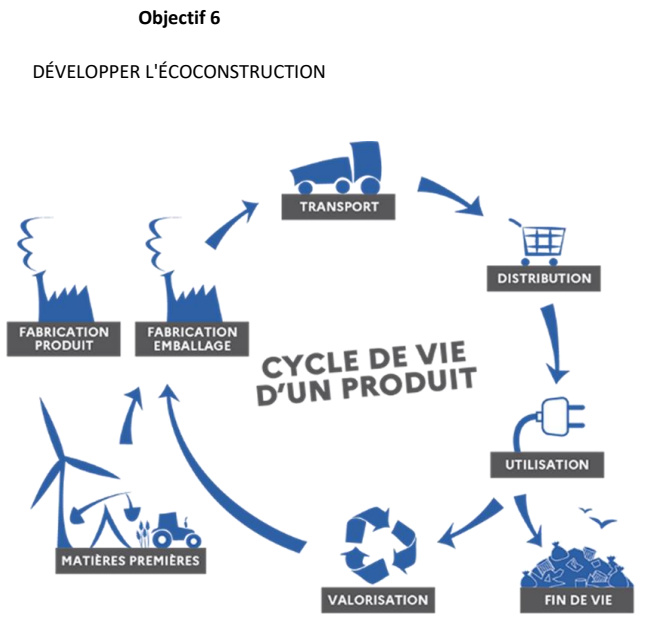
ACTION

Mobiliser les artisans du bâtiment sur l'écoconstruction et sensibiliser le grand public

18

ACTION Etudier l'opportunité du développement d'une filière de biomatériaux

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre



Source: illustration de l'ADEME

DESCRIPTION

La transition écologique demande des **compétences et connaissances nouvelles**. Les entreprises, notamment celles du bâtiment, sont poussées à se développer sur des filières nouvelles et porteuses. Cette action vise à **identifier** les besoins et accompagner les entreprises pour développer des filières « durables ». L'idée est de travailler sur l'**opportunité** de filières de biomatériaux pour la construction en veillant à l'équilibre avec les fonctions de production alimentaire et énergétique et sans impacter l'environnement. Ces accompagnements pourront prendre diverses modalités qui seront définies en co-construction avec les entreprises. De plus, la collectivité viendra parfaire sa connaissance de cette filière à travers une étude spécifique.



Indicateurs de suivi et résultats
étude menée

Producteur données
LTM

Fréquence

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Direction économie et tourisme, service climat air énergie, service aménagement
	Structures partenaires:	Entreprises, CAPEB22, Chambre du Commerce et de l'Industrie

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

19

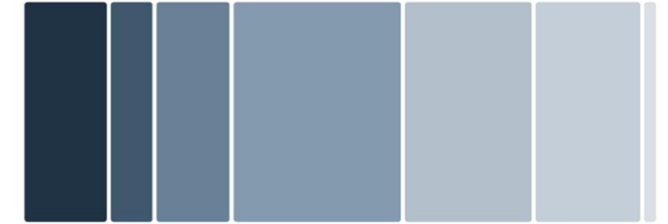
ACTION Mobiliser les artisans du bâtiment sur l'écoconstruction et sensibiliser le grand public

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 6
DÉVELOPPER L'ÉCOCONSTRUCTION

Taux de résidence principale par période de construction en %

13,6 / 7,3 / 12,0 / 27,1 / 20,6 / 17,3 / 2,2
<1919 / 1919-1945 / 1946-1970 / 1971-1990 / 1991-2005 / 2006-2015 / >2016



Source: Open Data Enedis

DESCRIPTION

La réglementation environnementale 2020 (RE2020) en vigueur depuis le 1er Janvier 2022 pour les logements individuels et collectifs sera progressivement appliquée à l'ensemble des constructions. La RE2020 met en avant l'utilisation des **matériaux biosourcés** de par leur capacité de **stocker du carbone**, leur faible impact environnemental, et les très bonnes performances énergétiques qu'ils proposent. Ils permettent de répondre à des enjeux nationaux comme la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) visant la neutralité carbone d'ici 2050. Par ailleurs, la Réglementation Thermique 2012 (RT2012) et la RE2020 ont permis de massifier la rénovation énergétique.

L'idée est de **soutenir** et **accompagner** les **artisans du bâtiment** sur le développement d'une ressource stable sur le territoire.

Il importe pour la collectivité, dans la mesure du possible, de pouvoir les accompagner au mieux dans leur démarche en proposant des actions d'accompagnement individuel et/ou collectif, des groupes de travail collaboratif (à l'instar des travaux menés dans le cadre de Territoires d'Industrie) avec l'appui de prestataires spécialisés selon les thématiques abordés : économies d'énergie, développement de filière de biomatériaux, développement des énergies renouvelables...

De plus l'ALEC propose des **visites grand public** sur des chantiers ou projets ayant pour résultat une faible émission des gaz à effet de serre et/ou faible consommation d'énergie.



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats

nb d'artisans/entreprises accompagnés sur cette filière
nombre de visites de sensibilisation grand public

Producteur données

LTM
LTM

Fréquence

annuelle
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Direction économie et tourisme, service climat air énergie
	Structures partenaires:	Professionnel du bâtiments, communes, CAUE, DREAL, professionnel de l'immobilier

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

2

ENJEU

PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

7

OBJECTIF

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Enjeux
et
contexte



L'eau est essentielle pour la biodiversité. Elle est une **ressource fondamentale** pour l'agriculture, l'élevage, l'alimentation humaine, les industries... En Bretagne, l'eau potable est principalement issue des eaux superficielles ; sa qualité est dépendante des activités humaines, et des facteurs climatiques.

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau



Lien avec les autres
programmes de la
collectivité

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

20

ACTION

Gérer le cycle de l'eau en tenant compte de sa vulnérabilité vis-à-vis du dérèglement climatique

21

ACTION

Promouvoir les économies d'eau auprès des acteurs économiques et du grand public

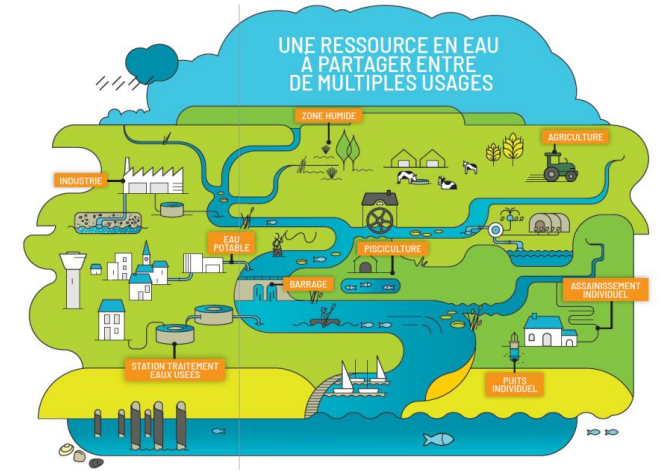
20

ACTION

Gérer le cycle de l'eau en tenant compte de sa vulnérabilité vis-à-vis du dérèglement climatique

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 7
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU



DESCRIPTION

Avec le **dérèglement climatique**, le grand cycle de l'eau est mis à mal qualitativement, mais aussi quantitativement. La modification du régime de précipitations entraîne une diminution du taux d'humidité des sols de plus en plus sensibles à la sécheresse et provoque des assecs et étiages de plus en plus sévères (les arrêts sécheresse à répétition en témoignent). Cette modification du régime hydrique vient pénaliser la disponibilité de la ressource en eau pour le milieu naturel et les usages anthropiques. La **raréfaction** de cette **ressource** en eau la place au cœur d'un conflit d'usages, surtout en période estivale où augmentent les besoins pour les plantes en plein développement, l'accueil des touristes, les risques accrus d'incendies... En 2022, le syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAPEP) a connu une situation très tendue et une vraie difficulté à fournir l'ensemble des besoins. Par ailleurs, sa raréfaction rend la ressource eau de plus en plus vulnérable vis-à-vis des pollutions pouvant mettre en danger la vie aquatique.

Ainsi le territoire doit s'adapter pour limiter :

- nos impacts sur la ressource en eau aussi bien au niveau de la préservation qualitative qu'au niveau de son fonctionnement hydrologique
- nos sollicitations afin de construire la meilleure adéquation possible entre la disponibilité de la ressource et les différents usages

Pour aider le territoire à mieux gérer les **conséquences de la raréfaction de la ressource** en eau, le SAGE de la baie de St Brieuc lance une **étude HMUC** (Hydrologie, Milieu, Usage, Climat) sur 2023/2024 avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ces travaux viendront nourrir ceux menés au sein de la coopération territoriale sur LTM, notamment ceux du secteur agri agroalimentaire.



Moyens humains

Indicateurs de suivi et résultats
Rapport HMUC



Producteur données
LTM/SAGES

Fréquence

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service environnement, service climat air énergie
	Structures partenaires:	SAGE Baie de Saint-Brieuc

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	Budget à définir					
Informations et Déploiement	Budget à définir					

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

21

ACTION Promouvoir les économies d'eau auprès des acteurs économiques et du grand public

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 7
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

DESCRIPTION

Ce travail sera mené au sein des équipes de Lamballe Terre et Mer dans le cadre plus global des réflexions de la collectivité pour la mise en œuvre plus **sobre**, plus **efficace** et plus **durable** de ses compétences.

Le territoire travaille sur la **reconquête de l'eau potable** depuis les années 90 au travers différents programmes volontaires et incitatifs en lien avec la profession agricole. Cette démarche est montée en puissance avec la mise en place des SAGEs dans les années 2000. Les préconisations de ces documents d'orientation et de planification sont déclinées par masses d'eau au travers la mise en place de périmètres de protection de captage et de contrats de bassin versant pour accompagner le changement de pratiques des différents acteurs qui ont un impact sur la qualité de l'eau (principalement les exploitations agricoles sur notre territoire très rural).

Lamballe Terre et Mer mène une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire dans un premier temps. Ensuite, viendra la mise en place possible d'une tarification au diamètre du compteur. Une communication de crise est également déployée lors des **épisodes de sécheresse**.

La facture d'eau reprend un **suivi des consommations**. L'agence en ligne, interface entre l'abonné et la collectivité pour les modalités de factures, permet un suivi des consommations d'eau potable et donne les procédures en cas de travaux. Des messages de prévention passent en bandeau supérieur de la page.

En lien avec les actions de l'objectif 2, lors des visites SLIME et des échanges effectués dans le cadre de la plateforme Bonjour Habitat, les conseillers **préconisent des actions** afin de faire des économies d'eau



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
évolution de la consommation d'eau

Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle

ACTEURS	Service(s) LTM concerné(s):	Lamballe Terre et Mer
	Structures partenaires:	Service environnement, eau et assainissement, climat air énergie acteurs des SAGEs de la baie de Saint-Brieuc et Arguenon-Baie de la Fresnaye, SAUR

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement	L'étude HMUC devrait être publiée en 2024			Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

2

ENJEU

PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

8

OBJECTIF

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Enjeux et contexte



Le territoire produit **277GWh d'énergies renouvelables**. Cela correspond à 11% de la consommation totale du territoire (2129 GWh) en 2018. Il ne produit pas d'énergie fossile. Ainsi il présente une **forte dépendance aux énergies fossiles**: 65% des besoins en énergie sont assurés par les énergies fossiles, produites en dehors du territoire. L'objectif est donc de réduire la **vulnérabilité énergétique** du territoire en re-territorialisant la **production d'énergie** grâce à **mix local d'énergies renouvelables**.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a pour objet de répondre à l'objectif national fixé pour 2050: de multiplier par dix la production d'énergie solaire pour dépasser les 100 GW, de déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW et de doubler la production d'éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW. Les communes devront ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations et avec leur établissement public de coopération intercommunale en débattre.

Schéma de Cohérence Territoriale



Lien avec les autres programmes de la collectivité

22	ACTION	Élaborer un schéma de planification territoriale de production des énergies renouvelables
23	ACTION	Développer l'agrivoltaïsme, le méthanisation, la valorisation énergétique du bois bocage, myscanthus, etc. en veillant à l'équilibre avec les fonctions de production alimentaire
24	ACTION	Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

22

ACTION Élaborer un schéma de planification territoriale de production des énergies renouvelables

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

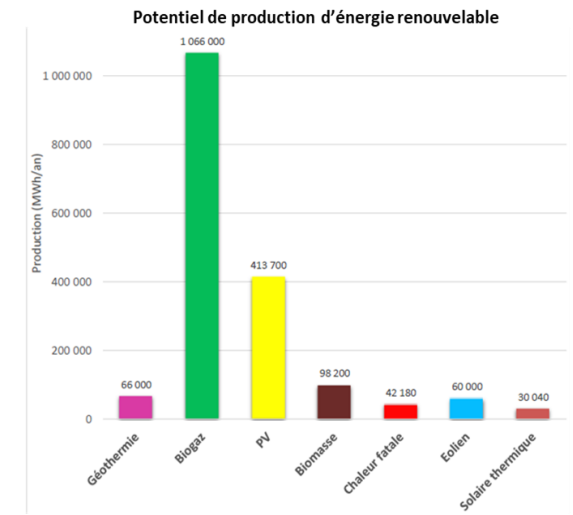
Objectif 8
DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

DESCRIPTION

La production d'énergie renouvelable et de récupération était de 277 GWh en 2020 (données Terristroy). Le potentiel brut de production d'énergies renouvelables issu du diagnostic PCAET est établi à 1 776 GWh: 1066GWh de biogaz, 413GWh de photovoltaïque, 98GWh de biomasse, 66GWh pour la géothermie, 42GWh de chaleur fatale, 60GWh d'éolien et 30 GWh de solaire thermique.

En établissant pour chacune des grandes énergies renouvelables du territoire (biométhane, solaire, biomasse et éolien) un **document cadre**, les porteurs de projets pourront plus **facilement se positionner** sur les projets de production d'énergies renouvelables sur le **territoire**. Cela permettra de connaître les modalités d'organisation et d'intégration territoriales du projet pour la production et la distribution d'un mix local de production d'énergies renouvelables et de récupération avec les besoins d'électricité et de chaleur du territoire.

Il faut environ un an d'études pour l'élaboration de ce schéma.



Source: Diagnostic Climat-Air-Energie du Plan Climat-Energie-Territorial de LTM, 2020



Moyens humains

0,2 équivalent temps plein



Indicateurs de suivi et résultats
schéma directeur des énergies renouvelables

Producteur données
LTM

Fréquence

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie
	Structures partenaires:	Département, Région, ADEME, ALEC

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	40 000 €					
Informations et Déploiement	Une enveloppe de 40 000 euros serait dédié à l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables					

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Développement des réseaux de chaleur

23

ACTION Développer l'agrivoltaïsme, le méthanisation, la valorisation énergétique du bois bocage, myscanthus, etc. en veillant à l'équilibre avec les fonctions de production alimentaire

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 8
DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

DESCRIPTION

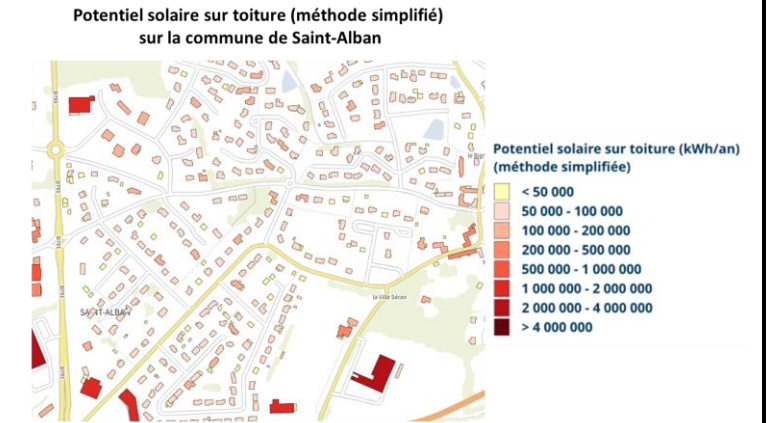
Le **solaire** et la **méthanisation** sont deux énergies à fort potentiel. Elles représentent 82% du potentiel d'énergies renouvelables identifiées dans le diagnostic. D'une part, le solaire couplé avec l'activité agricole permettrait une diversification économique pouvant représenter une véritable opportunité pour les agriculteurs. D'autre part, le potentiel méthanique via le profil agricole spécifique du territoire (notamment avec les exploitations porcines et bovines) répondrait largement aux besoins en gaz du territoire.

La collectivité a surtout un rôle **facilitateur** pour cette action auprès des communes et acteurs du territoire. Elle travaille déjà avec deux partenaires historiques (ALEC et SDE22).

Le SDE22, partenaire de LTM et des communes, dans le cadre de l'exercice de ses compétences (électricité, gaz, etc.) , et via sa Société d'Économie Mixte (SEM Énergies 22) et sa Société Publique Locale (SPLET'Armor) permet d'impulser et d'accompagner la production d'énergies renouvelables, de poursuivre l'apport aux collectivités de services mutualisés d'expertises et de capacités et facilités de financement.

Lamballe Terre et Mer, dans sa convention avec l'ALEC, permet à l'association d'intervenir sur notre territoire sur le thème de la **transition énergétique** notamment sur la sensibilisation et la mobilisation des acteurs aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique, l'adaptation aux changements climatiques, le mix énergétique et les énergies citoyennes.

L'ALEC participe également aux différents travaux de prospective et de planification énergétique de la collectivité et l'accompagne sur le plan climat air énergie territorial et les dynamiques de territoire tout en assurant une veille technique et réglementaire.



Source: Portail cartographique français des énergies renouvelables



Moyens humains

Indicateurs de suivi et résultats
production d'énergie renouvelable
nb de réunion de sensibilisation

Producteur données
Territory
ALEC

Fréquence
bisannuelle
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service gestion du patrimoine, aménagement, climat air énergie
	Structures partenaires:	SDE22, ALEC, Département, Région, ADEME

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

Information utile
Seulement 1% du potentiel photovoltaïque du territoire est exploité (Territory, 2021)

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

24

ACTION

Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 8

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

DESCRIPTION

Le but de cette action est de mettre en lien les **gros consommateurs d'énergie** (collectivités, industriels, etc.) afin d'identifier des **projets potentiels de réseaux de chaleur**. Un réseau de chaleur est une installation distribuant à plusieurs utilisateurs de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferies. Elles peuvent être alimentées grâce à une énergie renouvelable (bois, biogaz, géothermie, etc.) ou bien par de la chaleur issue de processus industriels par exemple.

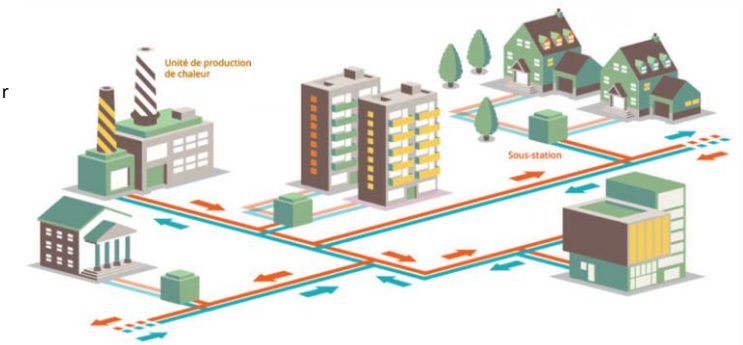
Le SDE22 est un interlocuteur privilégié notamment pour les collectivités.

Pour répondre au défi de la rénovation énergétique et de la décarbonation des moyens de chauffage des communes, le SDE 22 souhaite développer les réseaux de chaleur.

Le SDE22 est chargé d'**identifier** les potentialités de nouveaux projets, la **pertinence** de développement, les **sources** de production de chaleur (renouvelable ou de récupération) et les enjeux et montages financiers de projets de réseaux de chaleur, y compris les modes de production (bois, chaudières biogaz ...).

Une réflexion sera à mener pour identifier dans quelle mesure l'unité de valorisation énergétique de Plangenoual serait en mesure d'alimenter un réseau de chaleur.

Illustration d'un réseau de chaleur ADEME



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
production chaleur renouvelable et récupération
nb de réseau de chaleur

Producteur données
Territory
SDE22

Fréquence
bisanuelle
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	SDE22
	Service(s) LTM concerné(s):	Service gestion du patrimoine, aménagement, climat air énergie
	Structures partenaires:	Département, région, ALEC, communes, industriels et gros tertiaires

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

Axe 3

Aménager pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique et protéger les habitants

Objectif 9: Protéger la population face au risque climatique	Action 25	Renforcer les systèmes d'alerte à destination de la population
	Action 26	Prendre les mesures de protection nécessaires face aux événements météorologiques extrêmes
Objectif 10: Séquestrer le carbone et créer des ilots de fraîcheur	Action 27	Élaborer une stratégie pour augmenter la séquestration du carbone
	Action 28	Revégétaliser les zones urbaines minéralisées et renaturer les espaces qui s'y prêtent
Objectif 11: Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation des exploitations au changement climatique	Action 29	Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique
	Action 30	Restaurer et entretenir le maillage bocager
Objectif 12: Accompagner les acteurs de l'économie bleue dans l'adaptation au changement climatique	Action 31	Identifier les besoins d'accompagnement des acteurs du secteur pêche/conchyliculture
	Action 32	Coconstruire avec les acteurs concernés un plan d'actions pour l'économie bleue

3

ENJEU

AMÉNAGER POUR S'ADAPTER AUX EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER LES HABITANTS

9

OBJECTIF

PROTÉGER LA POPULATION FACE AU RISQUE CLIMATIQUE

Enjeux
et
contexte



Selon les **projections climatiques** du 6ème rapport du GIEC de 2021, les **records de températures** pourraient dépasser les **+ 3°C** en moyenne sur les stations météo à l'horizon 2100. Ainsi, les records seraient de 43°C à Rennes et Nantes, 42°C à Vannes, **41°C à Saint-Brieuc** et 38°C à Brest. La quantité annuelle des précipitations ne va pas beaucoup évoluer mais l'intensité des épisodes pluvieux va **augmenter** de près de 14 %.

Les fortes températures accroissent les risques sanitaires notamment sur les personnes sensibles (enfants et personnes âgées) et l'intensité des épisodes pluvieux augmente le risque d'inondations.

Contrat Local de Santé



Lien avec les autres
programmes de la
collectivité

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

25

ACTION

Renforcer les systèmes d'alerte à destination de la population

26

ACTION

Prendre les mesures de protection nécessaires face aux événements météorologiques extrêmes

25

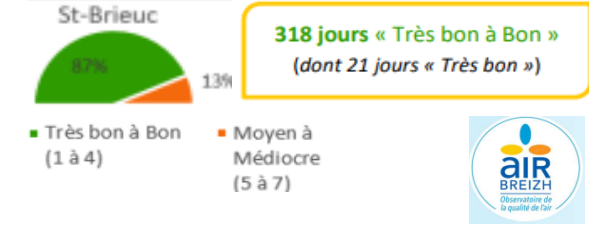
ACTION Renforcer les systèmes d'alerte à destination de la population

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 9
 PROTÉGER LA POPULATION FACE AU RISQUE CLIMATIQUE

Quelle qualité de l'air en 2020 ?

NB la station de référence pour LTM pour la mesure de la qualité de l'aire est celle de St Brieuc



DESCRIPTION

Les **dérèglements climatiques** entraînent deux types de risques pour la population du territoire:

1- des **risques sanitaires** liés :

- à la fréquence accrue des **périodes caniculaires** venant impacter les personnes âgées sur un territoire vieillissant;
- à la **pollution de l'air** en raison des quantités croissantes de pollens issues de la remontée de plantes invasives affaiblissant les personnes allergiques;
- à la **qualité de l'air intérieur** : en effet avec l'isolation thermique de plus en plus performante et le déploiement accru des unités de climatisation, la circulation de l'air dans certains logements peut être mise à mal sans compter le risque d'accumulation du radon (éléments radioactifs émis par le sous sol granitique);
- aux risques d'**efflorescence algale de cyanobactéries** dans les plans d'eau et d'émanations très localisées de dioxyde de soufre (H2S) en lien avec la dégradation des andains d'algues vertes, deux phénomènes que favorisent les périodes ensoleillées et chaudes.

NB : Globalement la qualité de l'air extérieur est de bonne voire très bonne qualité, et en 2018 avait atteint les objectifs du Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) (une alerte toutefois sur une augmentation des concentrations d'ozone à l'échelle de la Bretagne depuis 2016,+12%). Ce phénomène résulte de l'effet du rayonnement du soleil sur les dioxyde d'azote (NOx)et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) présents dans l'air. A trop forte concentrations l'ozone peut impacter le Nox et les COVNM

2- des risques liés à la **mise en danger physique des biens et des personnes** :

- d'une part, l'augmentation des **risques d'inondations** dans un territoire déjà sensible puisque soumis à plusieurs PPRI et PAPI. En effet, la forte variabilité annuelle des précipitations perturbe le régime hydrique sur notre territoire. Même si Météo France prévoit une faible augmentation des fréquences de précipitations intenses (+ 1,9% d'ici 2050), la sécheresse accrue des sols altère leur capacité d'infiltration et augmente donc les risques d'inondation en cas de fortes pluies;
- d'autre part, il est à noter des **risques accrus de submersion et d'érosion du trait de côte**;
- enfin, la **multiplication des événements météorologiques plus intenses** : grêle, sécheresse, tempête risque d'impacter les biens et infrastructures

La collectivité accentuera le travail de communication déjà engagé et mènera une réflexion sur l'opportunité de formaliser un plan intercommunal de sauvegarde,



Indicateurs de suivi et résultats
 nb d'éléments de communication sur les risques naturels

Producteur données
 LTM

Fréquence
 annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service communication, service climat air énergie
	Structures partenaires:	Département, Région, commune, SDIS22

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

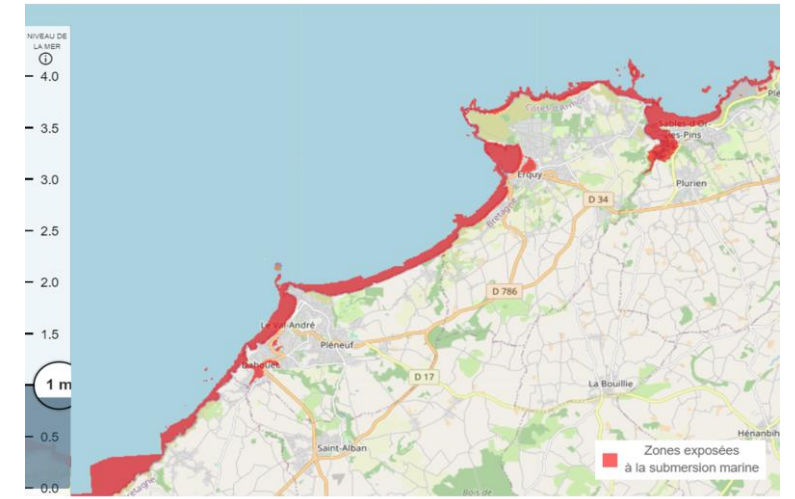
26

ACTION Prendre les mesures de protection nécessaires face aux événements météorologiques extrêmes

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 9
 PROTÉGER LA POPULATION FACE AU RISQUE CLIMATIQUE

Zones exposées à l'élévation du niveau de la mer à marée haute



Source: BRGM

DESCRIPTION

L'action sera menée en articulation entre les communes et l'EPCI ainsi que les Plans Locaux de Sauvegarde de certaines communes. Lamballe Terre et Mer sert de **relais** auprès des habitants du territoire et vient en appui des communes. Elle pourra organiser une sensibilisation spécifique aux événements météorologiques extrêmes.



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
 nb d'éléments de communication sur les événements météorologiques extrêmes

Producteur données
 LTM

Fréquence
 annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Communes
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie, environnement, eau
	Structures partenaires:	Département, Région, commune, SDIS 22

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

3

ENJEU

AMÉNAGER POUR S'ADAPTER AUX EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER LES HABITANTS

10

OBJECTIF

SÉQUESTER LE CARBONE ET CRÉER DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Enjeux
et
contexte



L'aménagement, qu'il soit agricole ou urbain, permet d'atténuer le réchauffement climatique et de gagner en confort pour les habitants qui y sont soumis.

La première action porte sur la réduction des gaz à effets de serres via les **puits de carbone** qui captent le CO2 de l'atmosphère et contribuent ainsi à **atténuer le réchauffement climatique**. Notre territoire, très rural, a un **fort potentiel de séquestration** mais il convient de **planifier localement** la stratégie nationale bas carbone.

La seconde action porte sur l'adaptation des communes via la création d'**îlots de fraîcheur** en ville. Ces espaces aménagés, jouant sur la couleur des bâtiments et de la route, sur l'urbanisme en général et comprenant de nombreux végétaux permettent de faire face à l'augmentation des températures en rafraîchissant la ville et améliorent le confort des habitants.

Contrat Local de Santé



Lien avec les autres
programmes de la
collectivité

27

ACTION

Élaborer une stratégie pour augmenter la séquestration du carbone

28

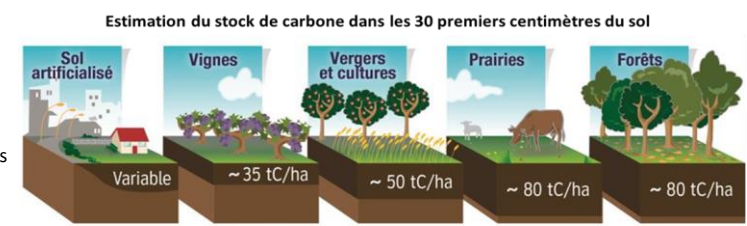
ACTION

Revégétaliser les zones urbaines minéralisées et renaturer les espaces qui s'y prêtent

ACTION Élaborer une stratégie pour augmenter la séquestration du carbone

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 10
SÉQUESTER LE CARBONE ET CRÉER DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR



Source: GIS Sol

DESCRIPTION

Cette action consiste à lancer une étude sur la séquestration du carbone sur le territoire puis à co-construire un plan d'actions en concertation avec les **acteurs agricoles** locaux afin de développer des pratiques culturales qui permettront de **stocker plus de carbone** dans les sols agricoles et qui seront moins émettrices de gaz à effet de serre.

La plupart des pratiques identifiées pour **accroître les stocks de carbone** du sol sont basées sur la **production additionnelle** de biomasse et/ou un **accroissement du retour du carbone au sol** (cultures intermédiaires, agroforesterie intraparcélaire, haies, mobilisation de nouvelles ressources organiques). L'accroissement des stocks de carbone est un levier pour l'atténuation du changement climatique qui permet également de disposer de davantage d'énergies renouvelables (biomasse).

En plus d'un stockage additionnel de carbone, plusieurs des pratiques proposées présentent des **co-bénéfices**. C'est le cas des **cultures intermédiaires**, qui améliorent la qualité de l'eau et contribuent aussi à l'atténuation du changement climatique via des effets biogéophysiques (effets albédo par exemple), ou encore de l'agroforesterie intra-parcélaire et des haies qui ont un effet positif sur la protection de la biodiversité, sur l'esthétique des paysages et la réduction du risque érosif lié au ruissellement.



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
étude menée
% d'exploitations avec des cultures intermédiaires

Producteur données
LTM

Fréquence

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie, service environnement
	Structures partenaires:	Région, Départements, agriculteurs, ADEME, Chambre d'Agriculture

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	Budget à définir					
Informations et Déploiement	Budget à définir					

Information utile
En agriculture, une culture Intermédiaire est une culture d'intérêt accessoire entre deux cultures ayant pour objectif environnemental de protéger la qualité de l'eau de la pollution par les nitrates ou d'avoir une vocation énergétique (méthanisation)
Cette culture intermédiaire permet de stocker en moyenne 240 kg de carbone par hectare chaque année.

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

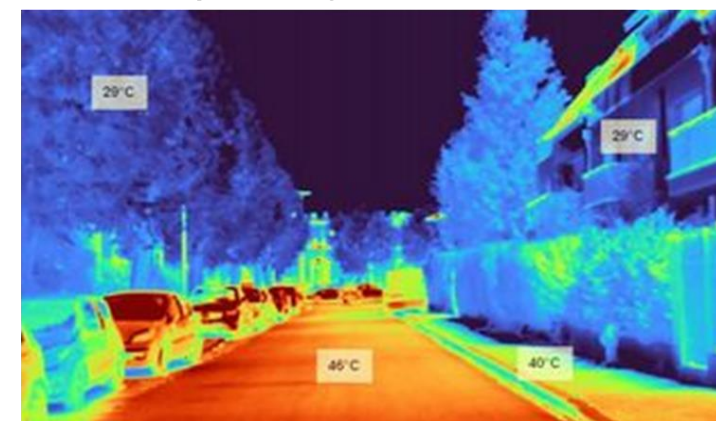
- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

ACTION Revégétaliser les zones urbaines minéralisées et renaturer les espaces qui s'y prêtent

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 10
SÉQUESTRER LE CARBONE ET CRÉER DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Image thermique d'une rue en ville



La chaussée, les toitures et les voitures au soleil sont des surfaces très chaudes et contribuent aux îlots de chaleur urbain de P. Verchere

DESCRIPTION

L'imperméabilisation des sols, les matériaux et les couleurs stockant la chaleur, la structure des villes qui limite la circulation de l'air, les activités humaines, sont autant de facteurs qui participent à l'augmentation de la température en ville et aux **phénomènes des îlots de chaleur urbains**.
Ce phénomène impacte la biodiversité, les ressources en eau, accroît les besoins énergétiques et affecte la santé et le bien-être des habitants particulièrement l'été.

Le but de cette action est de **repérer** les îlots de chaleur et les puits de fraîcheur à partir d'une caméra thermique afin de **prioriser** les interventions publiques sur le bâti existant, les équipements, les espaces... et de mettre en œuvre des mesures efficaces, notamment fondées sur la réalisation d'espaces végétalisés aux bénéfices nombreux.

Cette action se décline en plusieurs étapes:
 -**Identifier** les communes et zones potentiellement impactées par les phénomènes d'îlots de chaleur urbains
 -Repérer les établissements et équipements recevant des **publics vulnérables**
 -**Partager et échanger** avec les communes
 -**Inform**er sur les leviers à mobiliser pour accompagner le passage à l'action



Indicateurs de suivi et résultats
étude menée
surface revégétalisée

Producteur données
LTM
communes

Fréquence
annuelle

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie, SIG, aménagement et gestion du patrimoine
	Structures partenaires:	ADEME, Cerema

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

Information utile
Une étude menée à l'échelle européenne (Nature Communications 2021) a montré, que lors de températures extrêmes, les arbres en ville en France ont un pouvoir de rafraîchissement (jusqu'à 10°C) par rapport à la température ambiante.

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

3

ENJEU

AMÉNAGER POUR S'ADAPTER AUX EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER LES HABITANTS

11

OBJECTIF

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Enjeux
et
contexte



Le secteur agricole et agro-alimentaire représente 25% des emplois du territoire et a donc un poids économique majeur.

Parmi les principaux impacts attendus du changement climatique, les rendements agricoles sont en première ligne. L'activité de production agricole est en effet fortement dépendante du climat via l'effet de la teneur de l'atmosphère en CO2, du bilan hydrique climatique et de la température sur les rendements des cultures. Les projections climatiques en Bretagne prévoient des sécheresses en été, des pluies plus fortes en hiver et une augmentation générale de la température.

La première action a pour but de sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques plus vertueuses et la seconde action sur l'impact positif des haies bocagères.



Lien avec les autres
programmes de la
collectivité

Territoire Engagé Nature

Breizh Bocage

Projet Alimentaire Territorial

29

ACTION

Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique

30

ACTION

Restaurer et entretenir le maillage bocager

29

ACTION Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 11
ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Source: Lamballe Terre et Mer, A.Lamoureux

DESCRIPTION

En rapport direct avec la Chambre d'agriculture, la collectivité se place en **relais principal** des bonnes pratiques auprès des agriculteurs locaux. L'étude **HMUC** (Hydrologie, Milieu, Usage, Climat) portée par le Syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc sur la ressource eau de notre territoire viendra donner des éléments supplémentaires afin d'affiner la connaissance agricole du territoire et d'être en mesure de préconiser des pratiques agricoles plus résilientes.

Des actions seront menées auprès des agriculteurs afin de:

- développer leur **connaissance** des effets du changement climatique sur leurs **pratiques** et leur proposer des outils pour y faire face (pluriactivité, association et rotation des cultures...)
- les sensibiliser à des **pratiques moins émettrices** de gaz à effet de serre
- les sensibiliser à la **séquestration du carbone**



ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service climat air énergie
	Structures partenaires:	Agriculteurs, Région, Département, ADEME, Chambre d'Agriculture



Indicateurs de suivi et résultats
nb d'agriculteurs sensibilisés
nb de réunions de sensibilisation

Producteur données
LTM
LTM

Fréquence
annuelle
annuelle



CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	Budget à définir					
Informations et Déploiement	Budget à définir					



OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

30

ACTION Restaurer et entretenir le maillage bocager

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

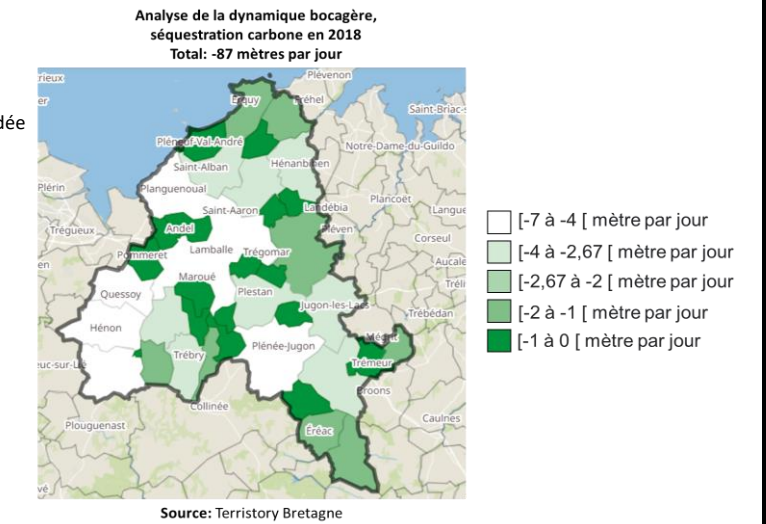
Objectif 11
ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DESCRIPTION

Les haies (alignements d'arbres, arbustes, talus en lien avec des boisements), délimitant les champs, jouent un rôle clé dans la séquestration du carbone dans les sols, dans la préservation de la ressource en eau et sont une source d'énergie renouvelable. Lorsque les haies sont connectées, elles forment un ensemble appelé **maillage bocager**.
Un maillage bocager fonctionnel, notamment via des haies sur talus, joue un **rôle positif** sur la quantité et la qualité de la **ressource en eau**. Les haies perpendiculaires à la pente ralentissent la circulation de l'eau et favorisent son infiltration dans le sol. En plus de **réduire** le transfert de **polluants**, les haies font preuve de capacité d'auto-épuration, ainsi, pour le nitrate, une partie sera absorbée par les arbres et arbustes tandis qu'une autre partie sera dégradée par les bactéries.

Depuis 2015, la collectivité est engagée dans un **programme d'aménagement bocager**. Des agents sont formés pour entretenir ces plantations. Des techniciens interviennent directement auprès des **agriculteurs** ou **particuliers**.
Depuis la mise en place de ce programme, 60 km linéaire de bocages ont été plantés et/ou créés.

- L'accompagnement de la collectivité se déroule comme tel:
- Rencontre avec les propriétaires afin qu'ils puissent établir et clarifier leur **projet de boisement** : objectif attendu et moyens financiers, humains, techniques disponibles,
 - Évaluation du projet au regard de son intérêt pour la **biodiversité**,
 - Définition du projet (choix des essences, densité de plantation,...) et de l'itinéraire technique et financier
 - Validation** du projet par les élus communautaires,
 - Validation de l'itinéraire technique par le propriétaire et mise en place d'une **convention partenariale** sur le suivi et la mise en œuvre du projet,
 - Mise en œuvre du projet : choix des entreprises prestataires, planification des travaux, piquetage du chantier, réalisation, suivi et réception de chantier,
 - Évaluation de l'action



ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Service environnement, service climat air énergie
	Structures partenaires:	Région, Département, agriculteurs



Moyens humains
1 service dédié



Indicateurs de suivi et résultats
mètre linéaire plantés ou créés

Producteur données
LTM

Fréquence
annuelle



CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		



OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Développement des réseaux de chaleur

3

ENJEU

AMÉNAGER POUR S'ADAPTER AUX EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER LES HABITANTS

12

OBJECTIF

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Enjeux
et
contexte



L'économie bleue est l'ensemble des activités économiques liées aux océans, aux mers et à leurs côtes.

Selon une étude publiée par le groupement d'action locale pêche et aquaculture (GALPA) de la baie de Saint-brieuc, l'économie bleue génère une production annuelle de 391 millions d'euros sur le Pays de Saint-Brieuc (Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer) et représente 2773 emplois.

Néanmoins, les impacts du changement climatique sur les stocks halieutiques et les activités de pêche ne font pas l'objet d'études spécifiques dans la baie alors qu'ils représentent un véritable enjeu.

Territoire d'Industrie



Lien avec les autres
programmes de la
collectivité

GALPA

31

ACTION

Identifier les besoins d'accompagnement des acteurs du secteur pêche/conchyliculture

32

ACTION

Coconstruire avec les acteurs concernés un plan d'actions pour l'économie bleue

31

ACTION Identifier les besoins d'accompagnement des acteurs du secteur pêche/conchyliculture

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 12
ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Source: Lamballe Terre et Mer, E.Berthier

DESCRIPTION

Le secteur de la pêche et de la conchyliculture est comptabilisé réglementairement dans le secteur agricole du territoire. La finesse du diagnostic climat air énergie de Lamballe Terre et Mer ne permet pas d'avoir une idée de la part des émissions de gaz à effet de serre du secteur et de ses consommations énergétiques.

Toutefois, nous savons que la pêche et la conchyliculture seront **victimes des impacts liés aux dérèglements climatiques** sur les océans (hausse des températures, changement de la courantologie, acidification de l'eau de mer). La première sera impactée par une raréfaction de la ressource, la seconde par une diminution des rendements de production.

L'économie bleue est importante pour la vitalité de Lamballe Terre & Mer. Il importe aujourd'hui pour la collectivité :

- de mieux appréhender la **vulnérabilité de ce secteur d'activité** vis à vis des changements climatiques et de l'impératif de réduire notre consommation énergétique
- de travailler à l'**adaptation de l'exploitation des ressources maritimes** pour faire face à ces vulnérabilités
- de favoriser et valoriser une **production durable**

Une étude pourra être lancée par la collectivité pour cerner l'ensemble de ces enjeux et proposer des pistes d'actions.



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
étude menée

Producteur données
LTM

Fréquence

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Direction économie et tourisme, service climat air énergie
	Structures partenaires:	Secteur de la pêche et conchyliculture, GALPA, Département, Région

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

32

ACTION Coconstruire avec les acteurs concernés un plan d'actions pour l'économie bleue

- Maturité**
- Action à construire
 - Action à renforcer
 - Action à poursuivre

Objectif 12
 ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DESCRIPTION

Une fois les résultats de l'étude relative à l'économie bleue du territoire obtenue, une concertation sera organisée avec les acteurs concernés pour établir un plan d'actions visant à :

- **diversifier** les activités des pêcheurs et conchyliculteurs afin d'augmenter leur résilience face au changement climatique
- **protéger la biodiversité** de la Baie de Saint-Brieuc
- resserrer les liens entre l'économie bleue et le monde de la recherche



Moyens humains



Indicateurs de suivi et résultats
 plan d'actions effectué

Producteur données
 LTM

Fréquence

ACTEURS	Structure(s) pilote(s):	Lamballe Terre et Mer
	Service(s) LTM concerné(s):	Direction économie et tourisme, service climat air énergie
	Structures partenaires:	Secteur de la pêche et conchyliculture, GALPA, Département, Région

CALENDRIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget						
Informations et Déploiement				Budget à définir		

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES PCAET

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maitrise de la consommation d'énergie finale
- Production/consommation des énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique